



RAPPORT DE GESTION – 2015

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioresources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Acasti Pharma inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm inc. (« NeuroBio »), pour les périodes de trois mois et les exercices terminés le 28 février 2015 et le 28 février 2014. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 28 février 2014. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, ou sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les exercices terminés le 28 février 2015 et le 28 février 2014 est basée sur les états financiers consolidés de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 27 mai 2015. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioresources inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US » et « EUR » font référence au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui pourraient constituer de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et des énoncés prospectifs au sens attribué à l'expression *forward-looking statements* dans les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « estimer », « croire », « entendre », « prédire » ou « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des énoncés à propos de faits présents ou historiques. L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion porte notamment sur ce qui suit :

- la capacité de Neptune de conserver tous les permis requis afin de poursuivre l'exploitation de son usine de production;
- la capacité de Neptune de générer des revenus grâce à la production de son usine de production;
- la capacité de Neptune de maintenir et de développer les ententes existantes avec des tiers relatives à l'approvisionnement et à la production à des conditions qui lui sont favorables;
- la capacité de Neptune d'obtenir du financement à des conditions qui lui sont favorables aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie d'exploitation et de croissance;

- la capacité de Neptune de recouvrer un produit d'assurance supplémentaire en lien avec l'incident survenu à son usine de production aux termes de ses diverses polices d'assurance;
- la capacité de Neptune de regagner la clientèle perdue et de rétablir sa position sur le marché nutraceutique;
- la capacité de Neptune de contester ou de régler les avis de non-conformité alléguée émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « ministère de l'Environnement ») du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (la « CSST ») et toute autre procédure intentée par d'autres parties relativement à l'incident survenu en novembre 2012 à son ancienne installation;
- la capacité de Neptune, et celle de ses distributeurs partenaires, de continuer à commercialiser les produits à base d'huile de krill, notamment l'huile de krill de Neptune (« NKO^{MD} »), et de regagner et conserver ses parts de marché à l'égard de ces produits;
- la capacité de Neptune de continuer à investir dans le développement de produits et les essais;
- les plans des filiales de Neptune, Acasti et NeuroBio, visant à soumettre des produits candidats à de nouveaux essais cliniques, y compris l'échéancier et les résultats de ces essais cliniques;
- la capacité de Neptune de conserver et de défendre ses droits de propriété intellectuelle concernant ses produits à base d'huile de krill ainsi que ses produits candidats;
- la capacité des filiales de Neptune, Acasti et NeuroBio, de commercialiser d'autres produits candidats aux États-Unis, au Canada et à l'international;
- le calendrier d'encaissement des paiements de redevances aux termes des ententes de règlement de Neptune;
- les estimations que fait Neptune de la taille des marchés potentiels pour ses produits à base d'huile de krill et ses produits candidats, ainsi que le rythme et le degré d'acceptation de ces produits par le marché;
- les bienfaits pour la santé de ses produits à base d'huile de krill et des produits candidats de Neptune comparativement à d'autres produits sur les marchés des produits nutraceutiques et pharmaceutiques;
- les attentes de Neptune relativement à son rendement financier, y compris ses revenus, ses dépenses, ses marges brutes, sa liquidité, ses sources de financement et ses dépenses en immobilisations;
- les attentes de Neptune relativement aux pertes de valeur importantes et aux réductions de valeur futures.

Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur ce que nous croyons être des hypothèses raisonnables, nul ne devrait se fier outre mesure à cette information, étant donné que les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont indiqués dans ces énoncés prospectifs. Voici certaines des principales hypothèses formulées relativement aux énoncés prospectifs :

- le rendement de l'usine de production sera conforme aux attentes de la direction;
- les objectifs de vente pour ses produits à base d'huile de krill s'appuient sur l'hypothèse que Neptune sera en mesure de maintenir ses relations avec ses clients et que la demande pour ses produits se poursuivra;
- la demande des clients pour les produits de Neptune, particulièrement NKO^{MD}, sera équivalente ou supérieure aux niveaux d'avant novembre 2012;
- le plan d'affaires de Neptune axé sur la production de ses produits phares, NKO^{MD} et EKO^{MC}, ne sera pas modifié sensiblement;
- Neptune aura accès aux capitaux provenant des financements futurs à des conditions qui lui sont favorables;
- Neptune sera en mesure de protéger sa propriété intellectuelle;
- Neptune sera en mesure de continuer à remplir les conditions d'inscription à la cote du NASDAQ Stock Market (le « **NASDAQ** ») et de la Bourse de Toronto (la « **TSX** »).

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus et est assujettie à des incertitudes et à d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle, laquelle peut être consultée sur SEDAR à www.sedar.com et sur EDGAR à www.sec.gov/edgar.shtml, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou laisse entendre l'information prospective.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde, et rien ne garantit que les résultats ou les événements que nous prévoyons se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Vous ne devriez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Neptune n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. L'information prospective est établie en date du présent rapport de gestion.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Reconstruction et activités de l'usine de production

L'exploitation de la nouvelle usine de production à la fine pointe de la technologie de Neptune située à Sherbrooke (Québec), au Canada, a débuté le 16 juin 2014. Afin de s'assurer du bien-être de ses employés, Neptune a mis en place des mesures de sécurité sévères à l'usine, qu'elle a par ailleurs dotée d'équipements ultramodernes qui permettront d'améliorer les pratiques de fabrication. En parallèle, Neptune a récemment ouvert un laboratoire dernier cri consacré à la recherche, au développement de produits et à l'analyse de qualité en interne.

L'usine de Sherbrooke de Neptune comporte une capacité éprouvée de produire à la capacité ciblée préliminaire annualisée de 150 000 kilogrammes par année en respectant toutes les spécifications des étiquettes de produits. Cependant, sur ce plan, nous constatons que certaines caractéristiques de manutention des produits ne correspondent pas entièrement aux attentes de nos clients. Nous ralentissons donc le processus de production afin de mieux combler les attentes. Quoique cela nous permette d'offrir un produit supérieur, il en résulte temporairement une importante diminution de la capacité de production de l'usine et des coûts de production plus élevés.

Une équipe incluant des experts tiers détermine présentement la cause de la question à régler en matière de production et tente de trouver une solution rentable à plus long terme destinée à rehausser les attributs du produit et à accroître la production. La nécessité de régler de telles difficultés dans une nouvelle usine de production n'est pas inhabituelle et nous réalisons d'importants progrès dans la résolution de la situation dans les plus brefs délais. En dépit de nos défis actuels, nous continuons de croire en notre modèle d'affaires et à nos perspectives de croissance.

Ressources humaines

Neptune et Acasti emploient actuellement 123 salariés.

Le 28 avril 2014, Neptune a annoncé que M. Henri Harland avait démissionné de son poste de président et chef de la direction de Neptune et elle a amorcé la recherche d'un nouveau président et chef de la direction. M. André Godin, alors chef de la direction financière, a occupé le poste de chef de la direction intérimaire au cours de la période intérimaire jusqu'à la nomination de Jim Hamilton à titre de président et chef de la direction de Neptune et membre du conseil le 2 février 2015.

Le 29 mai 2014, la Société et ses filiales se sont vu signifier la poursuite entamée par M. Henri Harland, ancien président et chef de la direction de la Société et de ses filiales, qui a démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa plainte qu'il a été forcé de démissionner et il réclame entre autres la reconnaissance des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, le versement d'une somme d'environ 8 500 000 \$ et l'émission à son nom de 500 000 actions de Neptune, d'Acasti et de NeuroBio, ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat d'actions d'Acasti et de NeuroBio détenues par Neptune. Neptune et ses filiales estiment que la réclamation telle qu'elle est formulée est non fondée. Le 11 décembre 2014 Neptune, Acasti et NeuroBio ont déposé leur défense et demande reconventionnelle, y alléguant que le contrat de M. Harland était nul et sans effet et qu'aucune somme ne lui est due à la suite de sa démission. Si le tribunal juge néanmoins que le contrat est valable, la Société et ses filiales ont déclaré dans leur défense et demande reconventionnelle que des preuves suffisantes ont été découvertes après la démission de M. Harland qui auraient justifié son congédiement motivé et qu'aucune somme n'est due au plaignant. Aucune date n'a été fixée pour le procès. Tous les paiements fondés sur des actions en circulation détenus par M. Harland ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015. À la date du présent rapport de gestion, aucune entente n'a été conclue et aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard de ce litige. Neptune et ses filiales ont également déposé une autre demande pour recouvrer certaines sommes auprès de M. Harland.

Le 5 février 2015, Neptune a annoncé la transition de la docteure Tina Sampalis du poste de chef de direction stratégique globale à un rôle de consultante à titre d'agente de liaison des sciences médicales pour Neptune.

Le 29 avril 2015, Neptune a annoncé le départ de M. André Godin de son poste de chef de la direction financière de la Société. À la suite du départ de M. Godin, une recherche de cadres a été entreprise pour pourvoir son poste chez Neptune.

Plan d'arrangement

Le 13 janvier 2015, dans le but de simplifier la structure organisationnelle, Neptune a annoncé qu'elle avait conclu avec NeuroBio une convention d'arrangement prévoyant, entre autres, l'acquisition par Neptune, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, de la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBio (l'« arrangement »). Chaque actionnaire de NeuroBio, a reçu, selon le cas, i) 0,046296296 action de Neptune pour chaque action de catégorie A de NeuroBio détenue, ii) 0,185185185 action de Neptune pour chaque action de catégorie B de NeuroBio détenue, iii) 0,092592593 action de Neptune pour chaque action de catégorie G de NeuroBio détenue et iv) 0,208333333 action de Neptune pour chaque action de catégorie H de NeuroBio détenue. Les porteurs d'options, de bons de souscription ou d'options d'achat d'actions convertibles en actions de catégorie A de NeuroBio ont conservé le droit de recevoir des actions ordinaires de Neptune à l'exercice de ces titres aux termes de droits équivalents, qui auront été ajustés conformément à l'arrangement pour rendre compte du taux de conversion de 21,5 des actions ordinaires de catégorie A de NeuroBio en actions ordinaires de Neptune.

Le 12 février 2015, les actionnaires de NeuroBio ont approuvé une résolution autorisant l'arrangement (la « résolution visant l'arrangement »), laquelle nécessitait l'approbation d'au moins les deux tiers des voix exprimées par les actionnaires de NeuroBio détenant toutes les catégories d'actions, votant séparément par catégorie, dans chaque cas présents en personne ou représentés par procuration à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de NeuroBio. La résolution visant l'arrangement a été approuvée comme suit : i) par 96,95 % des voix exprimées par les actionnaires détenant des actions de catégorie A de NeuroBio; ii) par 90 % des voix exprimées par les actionnaires détenant des actions de catégorie B de NeuroBio; iii) par 90 % des voix exprimées par les actionnaires détenant des actions de catégorie G de NeuroBio; iv) par 90 % des voix exprimées par les actionnaires détenant des actions de catégorie H de NeuroBio.

Le 16 février 2015, la Cour supérieure du Québec a rendu une ordonnance définitive approuvant l'arrangement et, le 20 février 2015, Neptune a annoncé que le plan d'arrangement avait été réalisé et que toutes les conditions établies avant l'arrangement avaient été remplies. Par suite de la clôture de l'arrangement, Neptune détient la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBio et cette dernière est devenue une filiale entièrement détenue de Neptune.

Brevets et contrats de licence

Le 24 avril 2014, Neptune a annoncé que le Bureau des brevets et des marques de commerce des États-Unis (« USPTO ») lui avait octroyé un nouveau brevet de continuation (brevet américain n° 8,680,080) relativement au traitement de l'Alzheimer. Le brevet, qui est le premier de la Société visant spécifiquement une maladie neurologique, a été octroyé pour le marché américain et est valide jusqu'en 2022. Les revendications ciblent le traitement de la maladie d'Alzheimer au moyen de l'administration d'une quantité efficace d'un composé de phospholipides dont la composition comprend de l'acide docosahexaénoïque (DHA) et de l'acide eicosapentaénoïque (EPA).

Le 27 avril 2014, Acasti et Neptune ont annoncé la signature d'un accord de règlement lié à une violation de brevets et d'un contrat de licence avec Enzymotec, ce qui met fin à l'enquête de l'ITC sur la violation des brevets portant sur la composition de Neptune, aux actions en cour fédérale connexes intentées par Neptune contre Enzymotec et ses distributeurs et aux diverses procédures de révision de brevet demandées par Enzymotec. Dans le cadre de cet accord de règlement, Neptune a accordé à Enzymotec une licence mondiale, non exclusive et assortie de redevances qui lui permet de commercialiser et de vendre ses produits nutraceutiques en vertu de la famille de brevets 348 de Neptune (brevet américain n° 8,030,348 et toutes les continuations). Aux termes du règlement, le montant des redevances aux États-Unis dépendait des résultats de la révision de l'instance judiciaire *inter partes* devant l'USPTO concernant certaines revendications du brevet 351 de composition de Neptune (brevet américain n° 8,278,351). En outre, le montant des redevances en Australie dépendra d'une éventuelle demande d'Enzymotec auprès du Bureau des brevets de l'Australie (« APO ») pour la révision après octroi de certaines revendications du brevet portant sur la composition accordé à Neptune (AU2002322233). Enzymotec a aussi accepté de verser à Neptune un montant initial forfaitaire non remboursable au titre du règlement.

Le 23 juin 2014, Neptune a annoncé que le Bureau des brevets de l'Australie lui avait accordé un brevet couvrant les phospholipides oméga-3 qui composent les acides gras polyinsaturés, qui figurent parmi les principaux ingrédients bioactifs contenus dans toutes les huiles de krill reconnues. Ce brevet a été octroyé pour le marché australien et est valide jusqu'en 2022. Ce brevet (n° AU2002322233) couvre, sans égard au processus d'extraction, les nouvelles compositions de phospholipides d'acide gras oméga-3 qui conviennent à la consommation humaine, qu'elles soient synthétiques ou naturelles, y compris les compositions extraites de biomasses marines ou aquatiques. Ce brevet protège les huiles de krill de Neptune, à savoir NKO^{MD}, de même que les huiles et les poudres, notamment, extraites du krill et contenant des phospholipides marins liés avec l'EPA et/ou le DHA qui sont distribuées ou vendues sur le marché australien.

Le 20 octobre 2014, Neptune a annoncé la signature d'un contrat de licence mondial exclusif assorti de redevances et non transférable portant sur les brevets de composition et d'extraction de Neptune qui portent sur la production et la vente de produits dérivés d'huile marine contenant des phospholipides avec la société canadienne BlueOcean Nutrascience Inc. Ce contrat permet à BlueOcean, en partenariat avec une coentreprise productrice de crevettes, de produire et de vendre des produits à base d'huile de crevette extraite de trois espèces de crevettes d'eau froide de l'Atlantique Nord (*Pandalus borealis*, *Pandalus montagui* et *Pandalus jordani*) sur les marchés du nutraceutique, des ingrédients alimentaires, des produits de santé naturels, des aliments fonctionnels et des compléments alimentaires. Les marchés des aliments médicaux, des médicaments et des produits médicamenteux ne sont pas inclus. Les modalités commerciales du contrat prévoient que BlueOcean paiera à Neptune une redevance annuelle minimale en trésorerie ainsi qu'une redevance par unité de produit vendu. Par ailleurs, à la clôture de cette transaction, un paiement initial a été effectué au moyen de l'émission d'actions de BlueOcean. La clôture de la transaction a été réalisée de façon indépendante et était assujettie à l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Aucuns honoraires d'intermédiation n'ont été versés dans le cadre de cette transaction.

Le 23 mars 2015, Neptune a annoncé que le Patent Trial and Appeal Board (« PTAB ») du Bureau des brevets et des marques de commerce des États-Unis (US Patent and Trademark Office, ou « USPTO ») avait rendu une décision favorable, confirmant la validité de certaines revendications liées au brevet 351 de Neptune (brevet américain n° 8,278,351) et déclenchant le versement de redevances par Aker et Enzymotec à Neptune. Le 17 décembre 2013 et le 27 avril 2014, Neptune a conclu avec succès un contrat de règlement et de licence avec Aker et avec Enzymotec, respectivement. Neptune a accordé aux deux parties une licence mondiale, non exclusive et assortie de redevances en vue de la commercialisation et de la vente de ses produits nutraceutiques dans les pays visés par la licence. Aux termes de ces règlements, le montant des redevances aux États-Unis dépendait des résultats de l'examen *inter partes* du PTAB concernant certaines revendications du brevet 351 de Neptune. Compte tenu de la décision du PTAB, Aker et Enzymotec devront verser des redevances à Neptune en fonction de leurs ventes de produits à base d'huile de krill fabriqués sous licence aux États-Unis.

Le 15 mai 2015, Neptune a déposé une plainte devant le tribunal régional américain du district Sud de l'État de New York contre Aker Biomarine AS, Aker Biomarine Antartic USA, Inc. et Aker Biomarine Antartic AS. Neptune réclame qu'un jugement soit rendu contre les défendeurs déclarant, entre autres choses, que ces derniers doivent payer les redevances courantes sur les ventes de produits à base d'huile de krill effectuées depuis le 23 mars 2015.

Aux termes de l'accord de règlement conclu avec Enzymotec, les obligations en matière de redevances en Australie dépendent également de l'issue d'une éventuelle demande auprès du Bureau des brevets de l'Australie pour la révision de certaines revendications du brevet australien portant sur la composition accordé à Neptune (AU 2002322233). Enzymotec a décidé de poursuivre la révision du brevet. Le 25 mai 2015, le Bureau des brevets de l'Australie a confirmé que toutes les revendications des brevets australiens de Neptune étaient brevetables.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 15 octobre 2014, Neptune a annoncé son intention de racheter une partie de ses actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA ») devant être réalisé par TD Securities Inc. par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et du Nasdaq Stock Market. Conformément aux obligations réglementaires du Canada et des États-Unis et des règles de la TSX, Neptune pourrait racheter jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires émises et en circulation ou 10 % de son flottant, selon le plus élevé des deux. Le 29 avril 2015, compte tenu des questions de production actuelles et de diverses occasions stratégiques, la Société a annoncé qu'elle reporterait tout rachat d'actions dans le cadre de l'OPRCNA. À la date des présentes, Neptune n'avait racheté aucune action aux termes de ce programme.

Compte tenu des questions de production actuelles dont il est question à la section « Reconstruction et activités de l'usine de production » de la rubrique « Aperçu des activités », ainsi que de diverses occasions stratégiques envisagées par Neptune, la Société juge qu'il est prudent et dans l'intérêt supérieur des actionnaires de reporter tout rachat d'actions se rapportant à l'OPRCNA de Neptune.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES

Acasti Pharma Inc.

Acasti est une société biopharmaceutique émergente axée sur la recherche, le développement et la commercialisation de nouvelles formes d'huile de krill à base de phospholipides thérapeutiques oméga-3 servant au traitement et à la prévention de certains désordres cardiométaboliques, en particulier les anomalies des lipides sanguins, aussi connues sous le nom de dyslipidémie.

CaPre^{MD}

Acasti a entrepris les trois essais cliniques suivants visant à évaluer l'innocuité, l'efficacité et le profil pharmacocinétique de CaPre^{MD} chez des sujets humains : l'essai COLT, l'essai TRIFECTA et l'essai CAP13-101 (PK).

L'essai COLT (une étude aléatoire, multicentrique et ouverte de phase II) a été achevé et les résultats finaux démontrent l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de légère à sévère, avec des réductions importantes des triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g, comparativement au traitement de référence seulement (réduction moyenne de 7,1 % des triglycérides). La grande majorité des événements indésirables étaient bénins (82,3 %) et aucun événement indésirable grave lié au traitement n'a été déclaré.

L'essai TRIFECTA (une étude aléatoire, multicentrique et à double insu de phase II) a été achevé. Les premiers résultats positifs sur les plans de l'innocuité et de l'efficacité chez les patients atteints d'une hypertriglycéridémie légère à grave ont été annoncés en septembre 2014. CaPre^{MD} a satisfait l'objectif principal de l'essai, c'est-à-dire une réduction moyenne statistiquement significative des triglycérides ($p < 0,001$), ajustée en fonction du placebo, entre le taux initial et celui de la douzième semaine, à savoir des diminutions de 36,4 % et de 38,6 % pour les doses de 1,0 g et 2,0 g de CaPre^{MD}, respectivement. En outre, des bienfaits à l'égard d'autres marqueurs clés du cholestérol ont été annoncés, sans qu'il y ait eu d'effet néfaste sur le LDL-C (le mauvais cholestérol) et sans préoccupation en matière d'innocuité. L'ensemble complet de données a confirmé et appuyé les résultats positifs de l'essai TRIFECTA de phase II annoncés en septembre 2014.

L'essai PK a pris fin le 9 juillet 2014 et les premiers résultats ont été annoncés le 30 septembre 2014. L'essai PK consistait en une étude ouverte, aléatoire, multi-doses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires sains. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre^{MD} au jour 1 après une dose unique et au jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de CaPre^{MD} au jour 15. Les résultats de l'essai CaPre^{MD} ont manifesté un accroissement presque proportionnel à la dose, les taux en EPA et en DHA présents dans le plasma ayant augmenté avec la dose. La biodisponibilité de CaPre^{MD} ne diminuait pas de façon significative lorsqu'il était pris avec un repas faible en matières grasses par rapport à un repas riche en matières grasses, un avantage de taille pour la gestion de patients atteints d'hypertriglycéridémie suivant des régimes faibles en matières grasses. CaPre^{MD} a été sûr et bien toléré et n'a pas soulevé de préoccupation en matière d'innocuité.

Prochaines étapes

Acasti est actuellement en communication avec la FDA pour déterminer les prochaines étapes du développement clinique de CaPre^{MD} et obtenir les autorisations requises pour procéder à ces étapes, y compris le commencement de l'essai clinique de phase III. Un tel échange devrait permettre à la FDA de fournir ses commentaires quant aux demandes d'Acasti et de répondre à certaines questions précises sur ces demandes. Avant l'obtention d'une réponse définitive de la part de la FDA, les échanges peuvent prendre la forme de correspondance écrite, de discussions ou, éventuellement, de rencontres en personne.

Acasti a l'intention de réaliser un essai clinique de phase III aux États-Unis, et éventuellement à quelques emplacements canadiens d'essais cliniques, auprès de patients atteints d'hypertriglycéridémie grave (> 500 mg/dL). Cette étude constituerait le principal fondement de l'allégation d'efficacité de CaPre^{MD} dans le cadre d'une présentation de nouveau médicament (« PNM ») pour le traitement de l'hypertriglycéridémie grave. Acasti envisage également de présenter une demande d'évaluation de protocole spécial (*special protocol assessment*, ou « SPA ») à la FDA qui servira de fondement à la conception de l'essai clinique de phase III projeté. Une SPA est une déclaration de la part de la FDA selon laquelle la conception du protocole, les critères cliniques et les analyses statistiques de l'essai de phase III sont acceptables pour appuyer l'approbation réglementaire. Une demande serait soumise à l'égard du protocole au moins 90 jours avant le commencement prévu de l'essai clinique de phase III. Se reporter à la section « Activités d'Acasti – Réglementation gouvernementale ».

Des renseignements supplémentaires à l'égard d'Acasti peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com.

NeuroBio Inc.

NeuroBio est une filiale en propriété exclusive qui se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de nouveaux ingrédients phospholipides oméga-3 d'origine marine utilisés comme traitements dans le domaine neurologique. NeuroBio en est à l'heure actuelle aux premiers stades du développement de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs en tant que produits commerciaux pour les marchés des aliments médicaux et des médicaments sur ordonnance.

NeuroBio en est aux premiers stades du développement d'aliments médicaux et de médicaments sur ordonnance composés de phospholipides oméga-3. NeuroBio est axée sur la recherche, le développement et la commercialisation d'ingrédients pharmaceutiques actifs (« IPA ») destinés à la gestion, de la prévention au traitement, des troubles du développement neurologique, de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage et des troubles neurologiques. Les produits candidats de NeuroBio en sont à divers stades de développement et/ou de validation et devront probablement être approuvés par la FDA et/ou Santé Canada avant de pouvoir être commercialisés. L'approbation d'organismes de réglementation analogues devra probablement être obtenue avant que les ventes soient autorisées.

Le portefeuille de produits de NeuroBio comprend des phospholipides très concentrés extraits et purifiés à partir de diverses espèces marines, dont le krill, qui rendent fonctionnels l'AEP et l'ADH, souvent stabilisés par des antioxydants puissants. Le NKPL85 est le médicament sur ordonnance candidat potentiel de NeuroBio.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes de trois mois terminées le 28 février 2015 et le 28 février 2014 et les exercices terminés le 28 février 2015, le 28 février 2014 et le 28 février 2013. Les informations annuelles sont tirées des états financiers consolidés audités pour les exercices terminés le 28 février 2015, le 28 février 2014 et le 28 février 2013 et des notes y afférentes, préparés selon les normes IFRS publiées par l'IASB. Les informations trimestrielles pour les périodes de trois mois terminées le 28 février 2015 et le 28 février 2014 sont tirées des états financiers internes non audités pour ces périodes.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Période de trois mois terminée le 28 février 2015 \$	Période de trois mois terminée le 28 février 2014 \$	Exercice terminé le 28 février 2015 \$	Exercice terminé le 28 février 2014 \$	Exercice terminé le 28 février 2013 \$
Total des produits	4 021	3 665	15 070	19 496	25 946
BAlIA ajusté ¹	(9 964)	(2 711)	(32 926)	(19 111)	(5 946)
Perte nette	(10 679)	(1 327)	(29 822)	(22 237)	(19 962)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	(9 220)	192	(27 960)	(16 640)	(16 770)
Perte de base et diluée par action	(0,12)	0,00	(0,38)	(0,27)	(0,31)
Total des actifs	99 055	102 224	99 055	102 224	67 493
Fonds de roulement ²	40 832	47 553	40 832	47 553	41 666
Total des capitaux propres	72 858	65 053	72 858	65 053	56 738
Passifs financiers non courants	16 288	20 903	16 288	20 903	1 866
Principaux ratios (en pourcentage du total des produits) :					
Marge brute	(126 %)	20 %	(53 %)	13 %	40 %
Frais de vente	(20 %)	(24 %)	(20 %)	(13 %)	(9 %)
Frais généraux et charges administratives	(71 %)	(240 %)	(129 %)	(151 %)	(60 %)
Charges de recherche et de développement	(65 %)	(56 %)	(71 %)	(42 %)	(29 %)
BAlIA ajusté	(248 %)	(74 %)	(218 %)	(98 %)	(23 %)

¹ Le montant ajusté du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAlIA ajusté ») n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de ce dernier avec la perte nette de la Société est présenté ci-après.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RAPPROCHEMENT DE LA PERTE NETTE ET DU BÉNÉFICE AJUSTÉ, AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (BAlIA ajusté)

Le BAlIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS. Un rapprochement du BAlIA ajusté est présenté dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures ajustées pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les entreprises avertissent leurs lecteurs du fait que le résultat et les autres mesures ajustés selon un référentiel autre que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et ne peuvent vraisemblablement pas être comparés à des mesures du même type utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être examinées de manière isolée. La Société utilise le BAlIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les fluctuations causées par certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de notre performance d'exploitation, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Neptune calcule son BAIIA ajusté consolidé en ajoutant à la perte nette les produits financiers, les amortissements, les impôts et la dépréciation d'immobilisations corporelles ainsi que les pertes et coûts, et des recouvrements d'assurance liés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant la période. Neptune exclut également du calcul du BAIIA ajusté les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société estime qu'il est utile d'exclure ces éléments puisque ce sont des charges sans effet sur la trésorerie, des éléments ne pouvant être influencés par la direction à court terme ou des éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne sous-entend pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. La charge de rémunération à base d'actions est une composante de la rémunération du personnel et peut varier de manière importante en raison de la fluctuation du cours du marché des actions de la Société. Les gains ou pertes de change sont une composante des produits financiers ou des charges financières et peuvent varier de manière importante en raison de la fluctuation des cours du change d'une période à l'autre. Par ailleurs, les autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base de la Société peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Par conséquent, le BAIIA ajusté est une mesure plus constante de comparaison des résultats d'exploitation de la Société d'une période à l'autre. Notre méthode de calcul du BAIIA ajusté pourrait être différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

Rapprochement des informations financières non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars)

	Période de trois mois terminée le 28 février 2015 \$	Période de trois mois terminée le 28 février 2014 \$	Exercice terminé le 28 février 2015 \$	Exercice terminé le 28 février 2014 \$	Exercice terminé le 28 février 2013 \$
Perte nette	(10 679)	(1 327)	(29 822)	(22 237)	(19 962)
Ajouter (déduire) :					
Amortissements	599	123	1 719	353	613
Charges financières ¹	1 015	1 065	871	1 696	401
Produits financiers ²	(1 644)	(1 075)	(10 891)	(1 375)	(1 000)
Rémunération à base d'actions	745	2 749	4 952	12 658	7 711
Pertes et coûts liés à l'explosion de l'usine	–	1 348	–	1 348	10 091
Recouvrements d'assurance	–	(5 594)	–	(11 554)	(6 000)
Impôt sur le résultat	–	–	245	–	1 000
Crédits d'impôt à l'investissement d'exercices antérieurs	–	–	–	–	1 200
BAIIA ajusté	(9 964)	(2 711)	(32 926)	(19 111)	(5 946)

¹ Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 491 \$, de 491 \$ et de 240 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2014, l'exercice terminé le 28 février 2014 et l'exercice terminé le 28 février 2013, respectivement. Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 681 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2015.

² Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 8 540 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont presque entièrement générés par le secteur nutraceutique. Les secteurs cardiovasculaire et neurologique mènent des activités de recherche et ont subi des pertes depuis la fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

Exercice terminé le 28 février 2015

	Total	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
	\$	trimestre	trimestre	trimestre	trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	15 070	3 691	2 623	4 735	4 021
BAIIA ajusté ¹	(32 926)	(5 772)	(12 875)	(4 315)	(9 964)
(Perte nette) bénéfice net	(29 822)	(4 369)	(14 848)	74	(10 679)
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(27 960)	(4 683)	(12 724)	(1 333)	(9 220)
Perte de base et diluée par action	(0,38)	(0,06)	(0,17)	(0,02)	(0,12)

La perte nette inscrite au premier trimestre et le bénéfice net comptabilisé au troisième trimestre comprennent tous deux un profit découlant d'une variation de 4 485 \$ et de 5 043 \$, respectivement, de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription. Aux deuxième et quatrième trimestres, la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription correspondait à une perte de 308 \$ et de 681 \$, respectivement. La perte nette inscrite au deuxième trimestre comprenait les coûts marginaux de 2 658 \$ liés à l'accroissement de la production d'une usine, la dépréciation de 2 063 \$ des stocks imputable à la détérioration de matières premières et une créance douteuse de 1 246 \$ liée à un client important. La perte nette du quatrième trimestre inclut des coûts marginaux liés aux questions à régler relatives à l'usine s'élevant à 2 048 \$, la dépréciation de 4 043 \$ des stocks imputable à la détérioration de matières premières et une créance douteuse de 592 \$.

Exercice terminé le 28 février 2014

	Total	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
	\$	trimestre	trimestre	trimestre	trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	19 496	6 092	5 346	4 395	3 665
BAIIA ajusté ¹	(19 111)	(3 983)	(6 055)	(6 362)	(2 711)
Perte nette	(22 237)	(5 415) ²	(5 052) ³	(10 443) ⁴	(1 327) ⁵
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(16 640)	(4 465) ²	(3 570) ³	(8 797) ⁴	192 ⁵
Perte de base et diluée par action	(0,27)	(0,07)	(0,06)	(0,14)	0,00

1 Le montant ajusté du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ajusté ») n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de ce dernier avec la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

2 Inclut les recouvrements d'assurance de 700 \$.

3 Inclut les recouvrements d'assurance de 5 000 \$.

4 Inclut les recouvrements d'assurance de 261 \$ ainsi que les dépréciations et coûts relatifs à l'explosion de l'usine de 449 \$.

5 Inclut les recouvrements d'assurance de 5 594 \$ ainsi que les dépréciations et coûts relatifs à l'explosion de l'usine de 899 \$.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables formant trois entités juridiques distinctes : le premier vise la fabrication et la commercialisation des produits nutraceutiques (Neptune), le deuxième développe et commercialise des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour des maladies cardiovasculaires (Acasti) et le troisième développe des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour des maladies neurologiques (NeuroBio).

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, tous les produits ont été générés par le secteur nutraceutique, à l'exception de ventes non significatives de l'aliment médical d'Acasti, Omenia. La continuité des activités du groupe consolidé est présentement soutenue par les produits de Neptune et les financements réalisés par Neptune et Acasti. Les activités d'Acasti se situent à la phase de commercialisation pour l'aliment médical Onemia^{MD}, tandis que la phase II des essais cliniques du médicament candidat sur ordonnance, CaPre^{MD}, a récemment été achevée. Les activités de NeuroBio visent le développement d'aliments médicaux et de produits liés à des médicaments sur ordonnance, ainsi qu'à la recherche préclinique.

Les suppléments d'huile de krill sont les uniques produits vendus par Neptune dans le secteur nutraceutique et génèrent présentement une marge brute inférieure à celle enregistrée historiquement avant l'incident survenu le 8 novembre 2012. En ce qui a trait à Acasti, la commercialisation de son aliment médical est en cours et elle ne génère à l'heure actuelle aucun produit significatif. Acasti et NeuroBio ont adopté une stratégie de développement similaire à celle de Neptune, c'est-à-dire générer des produits à court terme, soit spécifiquement dans leur cas par la mise en marché de produits en vente libre et d'aliments médicaux. Il est présentement impossible de déterminer une date de lancement pour un des produits de NeuroBio.

Les flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la section suivante. À l'exception de ceux décrits ci-dessous, les flux de trésorerie consolidés sont conformes à ceux du secteur nutraceutique.

Principales informations financières par secteur

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente les principales informations financières par secteur (compte tenu des éliminations intersectorielles) :

Période de trois mois terminée le 28 février 2015

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	3 843	178	–	4 021
BAlIA ajusté	(7 405)	(2 184)	(375)	(9 964)
Perte nette	(8 647)	(1 651)	(381)	(10 679)
Total des actifs	78 159	19 931	965	99 055
Fonds de roulement	21 617	18 509	706	40 832
Calcul du BAlIA ajusté				
Perte nette	(8 647)	(1 651)	(381)	(10 679)
Ajouter (soustraire) :				
Amortissements	596	3	–	599
Charges financières	310 ¹	705 ²	–	1 015 ³
Produits financiers	(246)	(1 398)	–	(1 644)
Rémunération à base d'actions	582	157	6	745
BAlIA ajusté	(7 405)	(2 184)	(375)	(9 964)

¹ Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de (23 \$).

² Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 704 \$.

³ Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 681 \$.

Période de trois mois terminée le 28 février 2014

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	3 465	200	–	3 665
BAlIA ajusté	(1 456)	(977)	(278)	(2 711)
Bénéfice net (perte nette)	1 308	(2 120)	(515)	(1 327)
Total des actifs	75 644	25 598	982	102 224
Fonds de roulement	22 258	24 483	812	47 553

Calcul du BAlIA ajusté

Bénéfice net (perte nette)	1 308	(2 120)	(515)	(1 327)
Ajouter (soustraire) :				
Amortissements	121	2	–	123
Charges financières	(7) ¹	1 072 ²	–	1 065 ³
Produits financiers	(306)	(769)	–	(1 075)
Rémunération à base d'actions	1 674	838	237	2 749
Pertes et coûts liés à l'explosion de l'usine	1 348	–	–	1 348
Recouvrements d'assurance	(5 594)	–	–	(5 594)
BAlIA ajusté	(1 456)	(977)	(278)	(2 711)

¹Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de (16 \$).²Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 507 \$.³Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 491 \$.**Exercice terminé le 28 février 2015**

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	14 799	271	–	15 070
BAlIA ajusté	(23 258)	(8 406)	(1 262)	(32 926)
(Perte nette) bénéfice net	(28 946)	768	(1 644)	(29 822)
Total des actifs	78 159	19 931	965	99 055
Fonds de roulement	21 617	18 509	706	40 832

Calcul du BAlIA ajusté

(Perte nette) bénéfice net	(28 946)	768	(1 644)	(29 822)
Ajouter (soustraire) :				
Amortissements	1 706	13	–	1 719
Charges financières	868	3	–	871
Produits financiers	(147) ¹	(10 744) ²	–	(10 891) ³
Rémunération à base d'actions	3 016	1 554	382	4 952
Impôt sur le résultat	245	–	–	245
BAlIA ajusté	(23 258)	(8 406)	(1 262)	(32 926)

¹Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de (284 \$).²Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 8 824 \$.³Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 8 540 \$.

Exercice terminé le 28 février 2014

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	18 995	501	–	19 496
BAlIA ajusté	(12 858)	(5 356)	(897)	(19 111)
Perte nette	(10 737)	(9 616)	(1 884)	(22 237)
Total des actifs	75 644	25 598	982	102 224
Fonds de roulement	22 258	24 483	812	47 553

Calcul du BAlIA ajusté

Perte nette	(10 737)	(9 616)	(1 884)	(22 237)
Ajouter (soustraire) :				
Amortissements	347	6	–	353
Charges financières	71 ¹	1 625 ²	–	1 696 ³
Produits financiers	(561)	(813)	–	(1 375)
Rémunération à base d'actions	8 229	3 442	987	12 658
Pertes et coûts liés à l'explosion de l'usine	1 348	–	–	1 348
Recouvrements d'assurance	(11 554)	–	–	(11 554)
BAlIA ajusté	(12 858)	(5 356)	(897)	(19 111)

¹Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de (16 \$).²Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 507 \$.³Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 491 \$.**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Produits

Les produits se sont chiffrés à 4 021 \$ pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2015, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à 3 665 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2014. Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, les produits se sont établis à 15 070 \$, ce qui représente une baisse de 23 % par rapport à 19 496 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014. Les produits du quatrième trimestre terminé le 28 février 2015 ont été légèrement supérieurs à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, Neptune ayant rétabli les activités de son usine au cours du deuxième trimestre. Les produits de l'exercice terminé le 28 février 2015 ont diminué comparativement à l'exercice précédent par suite, essentiellement, de la chute des produits des deux premiers trimestres de l'exercice à l'étude, puisque l'usine de Neptune n'avait pas encore repris l'expédition de ses produits à base d'huile de krill aux premier et deuxième trimestres de l'exercice à l'étude et que de nombreux clients avaient décidé d'attendre qu'ils soient disponibles. Pour les deux premiers trimestres de l'exercice, ainsi que pour toutes les périodes correspondantes de l'exercice précédent, les produits tirés des ventes provenaient uniquement des ventes d'huile de krill acquise par la Société par l'entremise d'une entente non exclusive de fabrication et d'approvisionnement visant l'huile de krill conclue avec un producteur d'huile. Quant aux produits tirés des ventes aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice à l'étude, ils provenaient en majeure partie de la vente de NKO^{MD}.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance et des coûts d'entretien et de mise en service.

Le tableau qui suit présente la marge brute en dollars ainsi qu'en pourcentage des produits pour les périodes de trois mois et les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014 :

(en milliers de dollars)

	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2014	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2014
Marge brute	(5 058)	736	(8 017)	2 522
Marge brute en pourcentage des produits	(126) %	20 %	(53) %	13 %

La marge brute du quatrième trimestre terminé le 28 février 2015 s'est chiffrée à (5 058)\$, ou (126)% des produits, comparativement à 736 \$, ou 20 % des produits, pour le trimestre correspondant de 2014. La marge brute de l'exercice terminé le 28 février 2015 s'est chiffrée à (8 017)\$, ou (53)% des produits, contre 2 522 \$, ou 13 % des produits, pour l'exercice 2014. Comparativement aux périodes correspondantes un an plus tôt, ces diminutions de la marge brute pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 28 février 2015 sont principalement attribuables aux coûts marginaux liés aux questions à régler relatives à l'usine, lesquels se sont établis à 2 048 \$ et à 5 560 \$, respectivement, de même qu'à une dépréciation des stocks de 4 043 \$ et de 6 106 \$ imputable à la détérioration de matières premières au cours de la période de trois mois et de l'exercice terminés le 28 février 2015. Exclusion faite de ces coûts additionnels, la marge brute ajustée se serait établie à 1 043 \$ et à 3 649 \$, respectivement, pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 28 février 2015, ce qui représente respectivement 26 % et 24 % des produits.

Autres produits

Un montant de 1 634 \$ a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 (5 499 \$ en 2014) pour refléter le règlement de redevances découlant de négociations avec des tiers en vue de régler des dossiers de contrefaçon de propriété intellectuelle de la Société (se reporter à la rubrique « Mise à jour supplémentaire sur les activités » du présent document). Un montant de 11 554 \$ avait été comptabilisé au 28 février 2014 au titre des recouvrements d'assurance.

Frais de vente

Les frais de vente des périodes de trois mois et des exercices terminés le 28 février 2015 et le 28 février 2014 se sont établis comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2014	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2014
Frais de vente	792	877	3 069	2 491
Frais de vente en pourcentage des produits	20 %	24 %	20 %	13 %

Les frais de vente se sont élevés à 792 \$ ou 20 % des produits pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2015, comparativement à 877 \$ ou 24 % des produits pour le trimestre correspondant de 2014. Les frais de vente se sont élevés à 3 069 \$, ou 20 % des produits, pour l'exercice terminé le 28 février 2015, comparativement à 2 491 \$, ou 13 % des produits, pour l'exercice 2014. La baisse des frais de vente pour la période de trois mois terminée le 28 février 2015 était principalement attribuable à la diminution de 78 \$ de la charge de rémunération à base d'actions. L'accroissement des frais de vente de l'exercice terminé le 28 février 2015 a essentiellement découlé d'une hausse de 387 \$ et de 483 \$, respectivement, des frais de marketing et de publicité. Ces hausses tenaient surtout à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de la Société visant les ventes et le marketing amorcée au cours du troisième trimestre. La variation des frais de vente entre les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014 s'explique également par la diminution de 276 \$ de la charge de rémunération à base d'actions.

Frais généraux et charges administratives

Les frais généraux et charges administratives pour les périodes de trois mois et les exercices terminés le 28 février 2015 et le 28 février 2014 se sont établis comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2014	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2014
Frais généraux et charges administratives	2 838	8 801	19 513	29 508
Frais généraux et charges administratives en pourcentage des produits	71 %	240 %	129 %	151 %

Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 2 838 \$, ou 71 % des produits, au cours du quatrième trimestre terminé le 28 février 2015, en baisse de 5 963 \$ comparativement à 8 801 \$, ou 240 % des produits, pour le trimestre correspondant de 2014. Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 19 513 \$, ou 129 % des produits, pour l'exercice terminé le 28 février 2015, ce qui correspond à une diminution de 9 995 \$ par rapport à ceux de 29 508 \$, ou 151 % des produits, de l'exercice 2014. La baisse de 5 963 \$ au quatrième trimestre terminé le 28 février 2015 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique surtout par la baisse de 1 621 \$ de la charge de rémunération à base d'actions, par le recul de 900 \$ des frais juridiques et par une diminution de 2 184 \$ des créances douteuses. La baisse s'explique également par la comptabilisation d'une dépréciation d'immobilisations corporelles de 401 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent et au reclassement des coûts d'entreposage, qui sont désormais comptabilisés dans le coût des ventes (les coûts d'entreposage de l'exercice précédent, exclus du processus de production régulier de la Société et totalisant 625 \$, avaient été comptabilisés dans les frais généraux et charges administratives). La diminution de 9 995 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 comparativement à l'exercice terminé le 28 février 2014 est imputable à un recul de 6 500 \$ de la charge de rémunération à base d'actions et à une baisse de 3 704 \$ des frais juridiques, ainsi qu'à la réaffectation des coûts d'entreposage, qui sont désormais comptabilisés dans le coût des ventes (les coûts d'entreposage de l'exercice précédent, exclus du processus de production régulier de la Société et totalisant 1 610 \$, avaient été comptabilisés dans les frais généraux et charges administratives). Cette diminution a été en partie contrebalancée par une hausse de 561 \$ des frais de formation.

Charges de recherche et de développement

Les charges de recherche et de développement, déduction faite des crédits d'impôt, pour les périodes de trois mois et les exercices terminés le 28 février 2015 et le 28 février 2014 se sont établies comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2014	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2014
Charges de recherche et de développement, déduction faite des crédits d'impôt	2 621	2 064	10 631	8 144
Charges de recherche et de développement, déduction faite des crédits d'impôt, en pourcentage des produits	65 %	56 %	71 %	42 %

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 2 621 \$, ou 65 % des produits, pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2015, comparativement à 2 064 \$, ou 56 % des produits, pour le trimestre correspondant de 2014, ce qui représente une hausse de 557 \$ comparativement au même trimestre en 2014. Les charges de recherche et de développement se sont établies à 10 631 \$, ou 71 % des produits, pour l'exercice terminé le 28 février 2015, contre 8 144 \$, ou 42 % des produits, pour l'exercice 2014, ce qui représente une hausse de 2 487 \$ par rapport à l'exercice précédent. L'accroissement de 557 \$ enregistré au quatrième trimestre terminé le 28 février 2015 tient essentiellement à la hausse de 1 036 \$ des charges de recherche et de développement du secteur cardiovasculaire, compensée en partie par une diminution de 327 \$ de la charge de rémunération à base d'actions. L'augmentation de 2 487 \$ de l'exercice terminé le 28 février 2015 est principalement attribuable à la hausse de 2 218 \$ des charges de recherche et de développement du secteur cardiovasculaire, à l'augmentation de 446 \$ des droits de maintien en état de brevets, à un accroissement de 591 \$ des charges de recherche et de développement se rapportant aux questions à régler relatives à l'usine, ainsi qu'à une dépréciation de 270 \$ des immobilisations incorporelles. Cette hausse est contrebalancée dans une certaine mesure par une baisse de 986 \$ de la charge de rémunération à base d'actions.

Produits financiers

Les produits pour les périodes de trois mois et les exercices terminés le 28 février 2015 et le 28 février 2014 se sont établis comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2014	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2014
Produits financiers	1 644	1 075	10 891	1 375

Les produits financiers se sont élevés à 1 644 \$ pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2015, ce qui correspond à une augmentation de 569 \$ comparativement à ceux de 1 075 \$ inscrits pour le trimestre correspondant de 2014. Les produits financiers ont atteint 10 891 \$ au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, en hausse de 9 516 \$ par rapport à 1 375 \$ pour l'exercice 2014. L'augmentation de l'exercice terminé le 28 février 2015 s'explique essentiellement par la réévaluation des passifs au titre des bons de souscription relativement à l'appel public à l'épargne d'Acasti de décembre 2013, réévaluation au terme de laquelle une variation de la juste valeur de 8 540 \$ a été comptabilisée. Le gain est principalement attribuable à la baisse du prix de l'action d'un exercice à l'autre. Le gain de change a également progressé de 551 \$ au quatrième trimestre et de 924 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 en raison de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, surtout en raison des placements à court terme libellés en dollars américains.

Charges financières

Les charges financières pour les périodes de trois mois et les exercices terminés le 28 février 2015 et le 28 février 2014 se sont établies comme suit :

(en milliers de dollars)

	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Période de</u> <u>trois mois</u> <u>terminée</u> <u>le 28 février</u> 2014	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2015	<u>Exercice terminé</u> <u>le 28 février</u> 2014
Charges financières	1 015	1 065	871	1 696

Les charges financières se sont chiffrées à 1 015 \$ pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2015, ce qui représente une diminution de 50 \$ par rapport à celles du trimestre correspondant de 2014, qui s'étaient établies à 1 065 \$. Les charges financières se sont établies à 871 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015, en baisse de 825 \$ par rapport à celles de 1 696 \$ pour l'exercice 2014. La diminution enregistrée pour l'exercice terminé le 28 février 2015 est attribuable à un accroissement de 783 \$ de la charge d'intérêts sur les prêts et emprunts, aux frais d'émission de bons de souscription d'une filiale de 1 117 \$ pour l'exercice correspondant et à la réévaluation de 491 \$ des passifs au titre des bons de souscription inscrite au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 relativement à l'appel public à l'épargne d'Acasti de décembre 2013.

Montant ajusté du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a fléchi de 7 253 \$ au cours du quatrième trimestre terminé le 28 février 2015 pour s'établir à (9 964)\$, contre (2 711)\$ pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2014. Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, le BAIIA ajusté a reculé de 13 815 \$ pour atteindre (32 926)\$, comparativement à (19 111)\$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014. La baisse de 7 253 \$ du BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2015 s'explique surtout par une diminution de la marge brute, y compris les coûts marginaux de 2 048 \$ liés aux questions à régler relatives à l'usine, ainsi que la dépréciation de 4 043 \$ des stocks en raison de la détérioration de matières premières comptabilisée dans le coût des ventes. La baisse découle également de la diminution de 5 424 \$ des autres produits se rapportant aux règlements de redevances. La baisse du BAIIA ajusté est atténuée en partie par une diminution de 900 \$ des frais juridiques et de 2 184 \$ des créances douteuses. La diminution de 13 815 \$ du BAIIA ajusté pour l'exercice terminé le 28 février 2015 a principalement découlé d'une baisse de la marge brute, y compris les coûts marginaux d'un montant de 5 560 \$ liés à l'accroissement de la production de l'usine et aux questions à régler relatives à l'usine, ainsi que la dépréciation de 6 106 \$ des stocks résultant de la détérioration de matières premières comptabilisée dans le coût des ventes. La baisse du BAIIA ajusté avait aussi trait à une augmentation de 2 218 \$ des charges de recherche et de développement du secteur cardiovasculaire et à une baisse de 3 865 \$ des autres produits se rapportant aux règlements de redevances, ainsi qu'à une augmentation de 561 \$ des frais de formation. Cette baisse a été contrebalancée en partie par une diminution de 3 704 \$ des frais juridiques.

Perte nette

La Société a inscrit une perte nette consolidée de (10 679)\$ pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2015, soit un recul de 9 352 \$ comparativement à la perte de (1 327)\$ constatée au quatrième trimestre terminé le 28 février 2014. La Société a constaté une perte nette consolidée de (29 822)\$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015, soit un recul de 7 585 \$ par rapport à la perte de (22 237)\$ inscrite pour l'exercice 2014. L'augmentation de 9 352 \$ de la perte nette consolidée pour le quatrième trimestre terminé le 28 février 2015 est surtout attribuable à une diminution de la marge brute, y compris les coûts marginaux d'un montant de 2 048 \$ liés aux questions à régler relatives à l'usine, ainsi que la dépréciation de 4 043 \$ des stocks résultant de la détérioration de matières premières comptabilisée dans le coût des ventes. La diminution du résultat découle également de la baisse des autres produits liés aux règlements de redevances de 5 424 \$ et aux recouvrements d'assurance de 5 593 \$. Cette baisse est contrebalancée en partie par une diminution de 5 963 \$ des frais généraux et charges administratives et de 1 347 \$ au titre de la perte liée à l'explosion de l'usine. La baisse de 7 585 \$ du résultat net consolidé de l'exercice terminé le 28 février 2015 résulte essentiellement d'une diminution de la marge brute, y compris les coûts marginaux de 5 560 \$ liés à l'accroissement de la production de l'usine et aux questions à régler relatives à l'usine, de même qu'à la dépréciation de 6 106 \$ des stocks résultant de la détérioration de matières premières comptabilisée dans le coût des ventes. La baisse s'explique également de la diminution des autres produits liés aux règlements de redevances de 3 865 \$ et aux recouvrements d'assurance de 11 554 \$. Cette baisse est contrebalancée dans une certaine mesure par une diminution de 9 995 \$ des frais généraux et charges administratives et de 1 347 \$ au titre de la perte liée à l'explosion de l'usine, de même que par la réévaluation des passifs au titre des bons de

souscription relativement à l'appel public à l'épargne d'Acasti de décembre 2013, à l'égard de laquelle un profit de 8 540 \$ découlant de la variation de la juste valeur a été comptabilisé.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Activités d'exploitation

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 22 754 \$, comparativement à une diminution de 18 214 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014. La diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'exercice terminé le 28 février 2015 est essentiellement attribuable à l'augmentation de la perte liée aux activités d'exploitation.

Activités d'investissement

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, les activités d'investissement se sont traduites par une diminution des liquidités de 16 080 \$ essentiellement attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant de 17 927 \$ dans le cadre de la reconstruction de l'usine de Sherbrooke. La baisse des liquidités est atténuée par le produit net de 1 894 \$ lié à l'échéance de placements à court terme.

Activités de financement

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités de 36 296 \$, principalement attribuable au produit net de 29 205 \$ tiré d'un appel public à l'épargne et au produit net de 2 253 \$ tiré d'un placement privé, ainsi qu'à un accroissement de 4 429 \$ des prêts et emprunts.

Globalement, en tenant compte de l'ensemble des flux de trésorerie, la Société a enregistré une baisse de 2 269 \$ de sa trésorerie pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

Au 28 février 2015, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 27 626 \$. De ce montant, 18 382 \$ correspondent à des capitaux qu'Acasti a réunis au moyen d'un appel public à l'épargne et d'un placement privé en 2014 en vue du développement de nouveaux produits et de leur commercialisation. Par conséquent, ces sommes ne sont pas rapidement et facilement accessibles par Neptune.

La Société n'a aucun financement engagé non prélevé.

En mars 2014, Neptune a clôturé un appel public à l'épargne visant l'émission de 11 500 000 actions ordinaires au prix de 2,50 \$ US l'action pour un produit brut de 28,75 millions de dollars américains. Neptune a l'intention d'affecter le produit net du placement comme suit : i) environ 10,0 millions de dollars américains aux fins de la vente, de la commercialisation et de la distribution de ses produits à base d'huile de krill; ii) environ 5,0 millions de dollars américains au soutien d'une de ses filiales, NeuroBio, aux fins du développement et de la validation de ses produits candidats; iii) environ 5,0 millions de dollars américains au financement du démarrage et de l'accélération de la production de sa nouvelle usine de production; iv) environ 2,0 millions de dollars américains au maintien, à la gestion et au développement de son portefeuille de propriété intellectuelle et à la protection de celui-ci contre les violations par des tiers; et v) le solde aux fins générales de l'entreprise et à d'autres fins liées au fonds de roulement. La Société a dû réaffecter une partie de l'emploi du produit afin de couvrir le taux d'épuisement du capital attribuable à la réduction importante de la marge brute.

Le 4 avril 2014, Neptune a clôturé un placement privé de 2 503 320 \$ CA en actions ordinaires de Neptune au prix de 2,76 \$ CA l'action, qui a donné lieu à une émission totale de 907 000 actions. Les actions étaient toutes admissibles aux termes du Régime d'épargne-actions II du Québec et elles ont été émises en faveur du Fonds d'investissement RÉA II Fiera Capital inc. et de Cote 100 inc., qui ont acquis 725 000 et 182 000 actions, respectivement. Une commission correspondant à 6 % du produit brut du placement privé a été versée à Euro Pacific Canada Inc. Neptune compte affecter le produit du placement privé aux fins générales de l'entreprise et à d'autres fins liées au fonds de roulement.

Au cours de l'exercice précédent terminé le 28 février 2013, Neptune a conclu un appel public à l'épargne de 34,1 millions de dollars américains dont le produit devait être affecté comme suit : environ 10 millions de dollars américains aux fins de la vente, de la commercialisation et des achats de stocks de krill pour les produits NKO^{MD} et EKO^{MC}, environ 8 millions de dollars

américains pour soutenir Acasti aux fins du développement et de la validation de CaPre^{MD} et d'autres produits candidats et pour soutenir NeuroBio aux fins du développement et de la validation de ses produits candidats, environ 6 millions de dollars américains au financement de l'agrandissement de l'usine de Sherbrooke en vue de porter la capacité de production annuelle de Neptune à 500 000 kilogrammes d'huile de krill, environ 4 millions de dollars américains au financement du développement de produits, des essais cliniques et des affaires réglementaires de Neptune (y compris la gestion et la protection de son portefeuille de propriété intellectuelle), et le solde aux fins générales de l'entreprise et à d'autres fins liées au fonds de roulement. À la suite de l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke de Neptune, la Société a dû revoir l'affectation du produit afin de couvrir son taux d'épuisement du capital attribuable à la réduction importante de la marge brute ainsi qu'à la constitution de stocks de krill congelé aux fins du redémarrage de l'usine. De plus, le produit de cet appel public à l'épargne a également été affecté à la défense de la propriété intellectuelle et au règlement de l'International Trade Commission (« ITC ») avec toutes les parties au litige, ainsi qu'à l'investissement dans les équipements requis aux fins de la reconstruction de la nouvelle usine.

À l'heure actuelle, les activités du secteur nutraceutique entraînent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs et la Société a enregistré, dans l'ensemble, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs d'un montant de 22,8 millions de dollars à l'exercice 2015.

La direction est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles, ses produits d'intérêts attendus, ses versements de redevances à recevoir et ses crédits d'impôt sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour les douze prochains mois. La principale hypothèse sous-jacente à cette affirmation est la résolution des questions relatives à la production à l'usine de la Société qui permettra d'atteindre les cibles de production de manière rentable et selon l'échéancier prévu par la direction.

Si les attentes de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités dans un avenir rapproché, y compris le recours aux marchés financiers et la contraction d'emprunts supplémentaires, hypothèse que la direction envisage aisément, bien que rien ne garantisse que la Société pourra effectivement avoir recours aux marchés financiers et obtenir du financement par emprunt.

Les filiales de la Société sont exposées à un certain nombre de risques liés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à l'atteinte d'objectifs de développement telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Les filiales de la Société devront financer leurs activités de recherche et de développement et leurs études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires, les filiales de la Société prévoient conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par les filiales de la Société nécessiteront l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité des filiales de la Société de réussir à plus long terme à mener des activités rentables dépend d'un certain nombre de facteurs qui échappent à la volonté de la direction.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Les dérivés sur les titres de capitaux propres de la Société, d'un montant de 2 282 \$ au 28 février 2015, n'engendrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions et, par conséquent, ils ont été exclus du tableau ci-dessous.

De plus, des sommes perçues d'avance d'un montant approximatif de 578 \$ au 28 février 2015 peuvent être remboursables au cours de l'exercice suivant si la Société n'atteint pas certains jalons de développement et, par conséquent, elles ont été exclues du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et d'autres contrats au 28 février 2015 :

Paievements exigibles annuellement (en milliers de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	28 février 2015
						Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	7 615 \$	7 615 \$	7 615 \$	– \$	– \$	– \$
Prêts et emprunts*	14 547	18 525	1 413	8 915	7 497	700
Ententes de recherche et de développement	–	4 242	2 991	1 251	–	–
Contrats de location simple	–	2 956	641	781	677	857
Autres ententes	–	701	701	–	–	–
	22 162 \$	34 039 \$	13 361 \$	10 947 \$	8 174 \$	1 557 \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

La Société n'avait pas d'activités hors bilan au 28 février 2015, à l'exception des engagements suivants :

La Société loue ses locaux aux termes de contrats de location simple échéant à diverses dates entre le 31 mai 2016 et le 30 septembre 2022. Les paiements de loyers minimaux pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 632 \$ en 2016, 433 \$ en 2017, 331 \$ en 2018, 331 \$ en 2019 et 331 \$ en 2020. Par la suite, ils s'établiront à 855 \$.

La Société a d'autres contrats de location simple qui viennent à échéance à diverses dates entre le 31 juillet 2017 et le 13 juillet 2020. Les paiements de loyer minimaux aux termes de ces autres contrats de location simple pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 9 \$ en 2016, 9 \$ en 2017, 8 \$ en 2018, 8 \$ en 2019, 7 \$ en 2020. Par la suite, ils s'établiront à 2 \$.

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par Henri Harland, à payer semestriellement une somme représentant 1 % des produits, sans limite de durée, à titre de redevances. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation s'est chiffré à 175 \$ (437 \$ en 2014). Au 28 février 2015, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement était de 175 \$ (574 \$ au 28 février 2014). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière au poste « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Au 28 février 2015, la Société avait conclu des ententes s'élevant à environ 550 \$ avec divers fournisseurs en ce qui a trait à l'agrandissement de l'usine. Au 28 février 2015, la Société avait également conclu des ententes de consultation totalisant 151 \$ avec différents consultants.

Dans le cours normal de ses activités, la Société a signé des accords s'élevant à 412 \$ avec divers partenaires et fournisseurs pour leur permettre d'exécuter des projets de recherche et de fournir des services de consultation.

Dans le cours normal de ses activités, une filiale de la Société a signé des accords avec divers partenaires et fournisseurs pour leur permettre d'exécuter des projets de recherche et pour produire et commercialiser certains produits. La filiale de la Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront menés sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total initial de 10 562 \$, dont un montant de 6 299 \$ a été versé à ce jour. Au 28 février 2015, un montant de 432 \$ était inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Éventualités

Se reporter à la rubrique « Ressources humaines » du présent document.

Le 15 décembre 2014, Neptune s'est vu signifier onze (11) constats d'infraction par le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec concernant des infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec (RLRQ c. Q-2), le montant total des amendes s'élevant à environ 360 \$. Les infractions qui lui sont reprochées sont liées à l'incident du 8 novembre 2012 et pourraient faire l'objet d'une contestation. Le 13 janvier 2015, Neptune a plaidé non coupable à l'égard de 10 des 11 constats et plaidé coupable à l'égard d'un constat bien qu'elle conteste le montant de l'amende connexe. Aucune date n'a été fixée pour le procès. Aucune date de procès n'a été fixée. En date du 28 février 2015, un montant d'environ 16 \$ est inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » des états consolidés de la situation financière.

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Bien que, au 28 février 2015, l'issue de ces causes en suspens ne peut être établie avec certitude, d'après les informations actuellement à sa disposition, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires, prises individuellement et collectivement, n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société ou sur tendances d'ensemble des résultats d'exploitation.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

(tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars)

Se reporter à la section portant sur les événements survenus après la clôture de l'exercice à la rubrique « Aperçu des activités » du présent document.

SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre le 28 février 2015 et le 28 février 2014 (en milliers de dollars) :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie	(2 269)	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement »
Placements à court terme	347	Produit de l'appel public à l'épargne et du placement privé, déduction faite de l'échéance des placements
Clients et autres débiteurs	(10 767)	Réception de règlements de redevances et recouvrements d'assurance à recevoir
Crédits d'impôt à recevoir	539	Crédits d'impôt supplémentaires à l'acquisition de matériel et pour dépenses admissibles
Charges payées d'avance	(657)	Frais d'émission d'actions liés au financement de Neptune inclus dans la situation au 28 février 2014
Stocks	(214)	Production se rapportant à la réouverture de l'usine et dépréciation des stocks de matières premières
Immobilisations corporelles	9 837	Coûts liés à la reconstruction de l'usine, compte non tenu d'une subvention et de l'amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	(7 225)	Paiements à des fournisseurs dans le cadre de la reconstruction de l'usine
Prêts et emprunts	4 448	Réception des derniers versements du prêt d'IQ et d'une contribution remboursable aux termes d'un programme fédéral
Passif dérivé au titre des bons de souscription	(8 540)	Variation de la juste valeur des bons de souscription

Voir l'état des variations des capitaux propres pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 28 février 2014.

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme) ¹	5,32	4,02	5,71

¹ Le ratio de liquidité générale est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et pourrait donc ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Le ratio de liquidité générale de la Société s'est renforcé au 28 février 2015 comparativement au 28 février 2014, en raison essentiellement de l'appel public à l'épargne de mars 2014.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

(en milliers de dollars)

Transactions avec les principaux dirigeants

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, une société contrôlée par le président du conseil d'administration a fourni des services-conseils pour des honoraires de 50 \$ (néant en 2014). Au 28 février 2015, le solde dû à cette société s'élève à 50 \$ (néant au 28 février 2014). Ce montant est présenté dans les états consolidés de la situation financière sous le poste « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés audités pour des informations sur les parties liées relatives à la rémunération des principaux dirigeants.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants des transactions et les soldes de l'état de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers consolidés pour les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons comme critiques si leur application nécessite un degré important de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats d'exploitation ou la situation financière. Les rubriques qui suivent décrivent les principales méthodes comptables et les éléments ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers consolidés de la Société et devraient être lues conjointement avec les notes afférentes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés ont trait aux éléments suivants :

- Le recours à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la préparation des états financiers. À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les présents états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon cette hypothèse, il est supposé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs et ses obligations dans le cours normal des activités.
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, qui nécessite l'exercice d'un jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige.
- L'évaluation de l'exercice ou non d'un contrôle de fait par la Société sur sa filiale Acasti.
- L'évaluation des critères de comptabilisation des actifs d'impôt et des crédits d'impôt à l'investissement.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription et des paiements fondés sur des actions.
- La recouvrabilité des créances clients.

- L'évaluation des stocks. La Société évalue régulièrement les quantités de stocks disponibles et inscrit une provision au titre des stocks qui ne sont plus estimés entièrement recouvrables. Le coût des stocks peut ne plus être recouvrable si les stocks concernés ont fait l'objet d'une dégradation, si leurs coûts de production dépassent la valeur nette de réalisation ou encore si leur prix de vente fléchit ou la demande prévisionnelle à leur égard décline. Si la conjoncture du marché réelle est moins favorable que prévu, ou si la liquidation des stocks qui ne sont plus réputés être entièrement recouvrables est plus difficile que prévu, des provisions supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.
- L'estimation de la valeur recouvrable des actifs non financiers lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Passifs dérivés au titre des bons de souscription

Les bons de souscription faisant partie des unités émises dans le cadre de l'offre publique de l'exercice précédent d'Acsti constituent des passifs dérivés à des fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés au titre des bons de souscription doivent être évalués à la juste valeur chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La Société a recours au modèle de Black et Scholes pour déterminer la juste valeur. Selon ce modèle, des hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions, laquelle est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée. Les fluctuations de la volatilité prévue pourraient donner lieu à des variations importantes de la juste valeur estimée des passifs dérivés au titre des bons de souscription.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 18 afférente aux états financiers consolidés annuels. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon ce modèle, certaines hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions et de la durée prévue des instruments. La volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée. La durée prévue des instruments est estimée à partir des résultats passés et du comportement général des détenteurs d'options. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société évalue la rémunération selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

Actifs non financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe un indice de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, la Société évalue la valeur recouvrable de l'actif, ce qui nécessite le recours au jugement. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), diminuée des coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé de ces deux montants.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable est le plus sensible au taux d'actualisation utilisé pour le modèle de flux de trésorerie actualisés, ainsi qu'aux entrées de trésorerie futures attendues et au taux de croissance utilisés aux fins d'extrapolation. Dans le cadre du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Des différences dans les estimations pourraient avoir une incidence sur la question de savoir si des actifs non financiers ont effectivement subi une dépréciation et sur le montant en dollars de cette dépréciation.

Recouvrabilité des créances clients

La Société doit faire une évaluation pour déterminer si les créances clients sont recouvrables. La direction établit donc un compte de correction de valeur à l'égard des pertes estimées découlant du non-paiement et d'autres ajustements des produits, en tenant compte de la solvabilité des clients, des tendances économiques actuelles et de l'expérience passée. Si les montants perçus futurs devaient différer des estimations, les résultats futurs pourraient être touchés.

Se reporter également aux notes 2 d) et 3 afférentes aux états financiers consolidés annuels.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et du développement (la « R & D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R & D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'examen et à l'approbation de la part des autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Nouvelle norme et interprétation adoptée en 2015

Droits ou taxes

L'interprétation 21 de l'IFRIC, Droits ou taxes, fournit des directives sur le moment où il faut comptabiliser des droits ou des taxes imposés par une autorité publique, qu'il s'agisse de droits ou de taxes comptabilisés conformément à l'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, ou de droits ou de taxes dont l'échéance et le montant sont certains. Les droits ou taxes sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques qui sont imposées par les autorités publiques aux entités selon des dispositions légales, exception faite des impôts sur le résultat qui entrent dans le champ d'application de l'IAS 12, Impôts sur le résultat, ainsi que des amendes et autres pénalités imposées pour des infractions à la législation. L'interprétation définit le fait générateur d'obligation pour la comptabilisation d'un passif comme l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales pertinentes. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société.

Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

Instruments financiers

L'IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui fait partie de l'IFRS 9, Instruments financiers (2013). La nouvelle norme élimine la précédente date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9, qui était le 1^{er} janvier 2015. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera fixée une fois que les parties de l'IFRS 9 traitant du classement et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation seront terminées. La date d'entrée en vigueur obligatoire n'a pas encore été fixée, mais l'adoption anticipée de la nouvelle norme est tout de même permise. En février 2014, selon une décision provisoire, il a été établi que l'entrée en vigueur obligatoire viserait les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée dans ses états financiers.

Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, Produits des activités ordinaires. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou le moment où ils le sont. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée dans ses états financiers.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, à titre de chef de la direction et de personne qui remplit des fonctions similaires à celles du chef de la direction financière, portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de Neptune, y compris le chef de la direction et chef de la direction financière, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable :

- que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée;
- que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de communication étaient efficaces en date du 28 février 2015.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 28 février 2015 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013 Framework) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »)

Au cours du trimestre terminé le 28 février 2015, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la Société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle et de notre dernier formulaire 40-F, qui peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, ainsi que les risques qui suivent, sans s'y limiter :

- le risque que la Société ne conserve pas tous les permis nécessaires à l'exploitation de ses installations de production;
- le risque lié aux besoins de financement supplémentaire de la Société;
- le risque que Neptune ne recouvre pas tous les montants d'assurance qu'elle a réclamés;
- le risque que de nouvelles requêtes ou poursuites liées à l'explosion de son usine soient intentées contre Neptune;
- le risque que Neptune soit incapable de regagner sa clientèle ou de la faire croître;
- le risque lié au fait que Neptune dépend d'un nombre limité de distributeurs et que ses créances sont très concentrées;

- le risque lié au fait que Neptune a subi des pertes de valeur importantes et qu'il est possible que ses actifs fassent l'objet de dépréciations futures;
- le risque que Neptune perde le contrôle qu'elle exerce sur Acasti;
- le risque lié aux antécédents de pertes nettes de Neptune et à son incapacité d'atteindre le seuil de rentabilité jusqu'à maintenant;
- le risque que NKO^{MD} et EK^{MC} ne soient pas commercialisés;
- le risque lié aux modifications des exigences des organismes de réglementation et des interprétations de ces dernières;
- le risque lié à la dépendance de Neptune envers des tiers pour l'approvisionnement en matières premières;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de gérer sa croissance efficacement;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de percer sur les principaux marchés ou encore sur de nouveaux marchés;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'attirer des employés compétents et de les retenir;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'attirer des membres clés de la direction et du personnel, de les embaucher et de les retenir;
- le risque lié au succès ou non des essais cliniques en cours ou futurs de Neptune et de ses filiales;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de réaliser les progrès importants annoncés, ou de les réaliser en temps opportun;
- le risque lié aux poursuites en responsabilité de produits qui pourraient être intentées contre Neptune et ses filiales;
- le risque lié à la vive concurrence exercée par d'autres sociétés du secteur pharmaceutique ou nutraceutique;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'obtenir des droits de propriété intellectuelle ou de les défendre;
- le risque lié au fait que la Société n'a actuellement pas l'intention de verser des dividendes en espèces sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge négligeables à l'heure actuelle, pourraient également nuire aux activités, à la situation financière, à la liquidité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

La présente section fournit des informations sur la nature et l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que sur la façon dont la Société gère ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de cette période.

Le risque de crédit de la Société relativement aux créances clients est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un groupe relativement restreint de distributeurs. Au 28 février 2015, la Société avait des sommes à recevoir auprès de trente clients. Pour la plupart des ventes, les modalités de paiement sont conformes à la pratique courante dans le secteur. Cinq clients comptaient pour 76 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs au 28 février 2015 (cinq clients comptaient pour 68 % au 28 février 2014).

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé. Le profil et la solvabilité des clients au détail de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou de cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances

irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités et sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance crédit dont le montant atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient. Les contrôles et processus de la Société en matière de crédit ne peuvent éliminer le risque de crédit.

La Société constitue une provision pour ramener les créances clients à leur valeur de réalisation attendue dès qu'elle détermine qu'une créance n'est pas recouvrable en totalité, et les radiations sont imputées aux résultats consolidés sauf si la perte a été comptabilisée durant des périodes antérieures, auquel cas la radiation est portée en réduction de la provision pour créances douteuses. La Société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des évaluations de la recouvrabilité des soldes des créances clients chaque date de clôture, en prenant en considération les montants en souffrance et les informations selon lesquelles un client éprouverait des problèmes en matière de liquidité ou de continuité de l'exploitation. La provision pour créances douteuses vise surtout les créances clients en souffrance depuis plus de 121 jours à l'égard desquelles les sommes dues ne seront vraisemblablement pas recouvrées. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a comptabilisé une charge de créances douteuses de 1 838 \$ (2 193 \$ en 2014) liée à un client important, pour lequel la créance client totale impayée au 28 février 2015 est de 4 590 \$ et dont la totalité fait maintenant l'objet d'une provision (4 365 \$ en 2014). Afin de recouvrer les sommes qui lui sont dues, Neptune a engagé une procédure d'arbitrage contre ce client en août 2014, dans le cadre de laquelle elle a réclamé une somme d'environ 3,7 millions de dollars américains. En réponse, le client a allégué dans sa demande reconventionnelle que Neptune lui doit au moins 40 millions de dollars américains au titre de dommages-intérêts. Neptune entend poursuivre sa réclamation et s'opposer fermement à la demande reconventionnelle du client, que la direction juge non fondée. Aucune date n'a été fixée pour l'audience.

Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Environ 54 % des produits de la Société sont libellés en dollars américains, 22 % sont libellés en euros et 21 % en dollars australiens. Une petite partie des charges, à l'exception de celles qui sont liées aux achats de matières premières, lesquels sont essentiellement effectués en dollars américains, est libellée en devises. Les fluctuations de la valeur du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien présentent un risque financier.

De temps à autre, la Société conclut des contrats de change visant l'achat ou la vente futur de devises à des taux de change préétablis. Ces contrats de change ont pour but de stabiliser le risque lié aux fluctuations des taux de change futurs. Aucun contrat dérivé important n'était en vigueur aux 28 février 2015 et 2014.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la note 25 afférente aux états financiers consolidés. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le comité d'audit et le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société et examinent les transactions les plus importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

Les dérivés portant sur les capitaux propres de la Société, y compris les passifs dérivés liés aux bons de souscription, ne génèrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 27 mai 2015, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 75 351 123 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la TSX sous le symbole « NTB » et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 1 229 930 bons de souscription de Neptune, 5 092 898 options de Neptune et 26 875 unités d'actions avec restrictions de Neptune en circulation. Chaque bon de souscription, option ou unité d'actions avec restrictions est exerçable en une action ordinaire nouvellement émise par la Société.

Au moment de leur exercice, les instruments mentionnés ci-après modifieront la répartition des capitaux propres entre la participation donnant le contrôle et celle ne donnant pas le contrôle, mais ne se traduiront pas par l'émission de nouvelles actions ordinaires par la Société. Neptune a émis 4 973 500 options d'achat d'actions d'Acasti visant des actions en circulation à cette date qu'elle détient dans cette filiale, chaque option étant exerçable en une action de catégorie A de la filiale. De plus, 20 016 542 bons de souscription (y compris 592 500 bons de souscription détenus par la Société), 4 213 750 options et 181 000 unités d'actions avec restrictions d'Acasti étaient en circulation à cette date. Chaque bon de souscription, option et unité d'actions avec restrictions est exerçable en une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti.

États financiers consolidés de

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT

Aux actionnaires de Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Neptune Technologies & Bioressources Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 28 février 2015 et au 28 février 2014, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Neptune Technologies & Bioressources Inc. au 28 février 2015 et au 28 février 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

*KPMG A. K. R. / S. E. N. C. R. L.**

Le 27 mai 2015

Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119178

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États financiers consolidés

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

États financiers

États consolidés de la situation financière	1
États consolidés du résultat net et du résultat global.....	2
États consolidés des variations des capitaux propres	3
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	6

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés de la situation financière

28 février 2015 et 2014

	28 février 2015	28 février 2014
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	4 253 073 \$	6 522 366 \$
Placements à court terme (note 21 e))	23 372 677	23 025 951
Clients et autres débiteurs (note 4)	6 172 018	16 939 211
Crédits d'impôt à recevoir (note 5)	2 571 063	2 031 729
Charges payées d'avance	539 589	1 196 113
Stocks (note 6)	13 383 148	13 596 775
	50 291 568	63 312 145
Immobilisations corporelles (note 7)	46 871 217	37 034 030
Immobilisations incorporelles (note 8)	1 573 878	1 878 270
Autre participation (note 9)	318 750	–
Total des actifs	99 055 413 \$	102 224 445 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	7 615 346 \$	14 840 775 \$
Prêts et emprunts (note 11)	540 039	18 048
Sommes perçues d'avance et produits différés (note 12)	1 303 808	900 282
	9 459 193	15 759 105
Avantages incitatifs différés	450 114	509 470
Prêts et emprunts (note 11)	14 006 847	10 081 195
Passifs dérivés au titre des bons de souscription (note 24)	2 281 508	10 821 413
Total des passifs	26 197 662	37 171 183
Capitaux propres		
Capital social (note 13 a))	123 685 960	88 745 590
Bons de souscription (note 13 d))	648 820	464 800
Surplus d'apport	27 534 682	23 386 025
Cumul des autres éléments du résultat global	(131 250)	–
Déficit	(96 453 762)	(62 097 779)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	55 284 450	50 498 636
Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	11 166 032	6 980 958
Bons de souscription et options de filiales (note 14)	6 407 269	7 573 668
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	17 573 301	14 554 626
Total des capitaux propres	72 857 751	65 053 262
Engagements et éventualités (note 23)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 28)		
Total des passifs et des capitaux propres	99 055 413 \$	102 224 445 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

/s/ Pierre Fitzgibbon
Pierre Fitzgibbon
Président du Conseil d'administration

/s/ Valier Boivin
Valier Boivin
Administrateur

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés du résultat net et du résultat global

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

	28 février 2015	28 février 2014
Produits provenant des ventes	14 279 701 \$	19 334 719 \$
Produits provenant de redevances	790 211	161 254
Total des produits	15 069 912	19 495 973
Coût des ventes (note 6)	(23 087 754)	(16 974 231)
Marge brute	(8 017 842)	2 521 742
Autres produits – provenant de règlements de redevances	1 633 950	5 499 000
Autres produits – recouvrements d'assurance (note 15)	–	11 554 267
Frais de vente	(3 069 187)	(2 491 379)
Frais généraux et charges administratives	(19 513 133)	(29 507 841)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 394 909 \$ (382 561 \$ en 2014)	(10 630 762)	(8 143 608)
Explosion de l'usine (note 15)	–	(1 347 799)
Résultat provenant des activités d'exploitation	(39 596 974)	(21 915 618)
Produits financiers (note 17)	10 891 081	1 374 644
Charges financières (note 17)	(871 296)	(1 696 498)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	10 019 785	(321 854)
Perte avant impôt sur le résultat	(29 577 189)	(22 237 472)
Impôt sur le résultat (note 19)	(245 093)	–
Perte nette	(29 822 282)	(22 237 472)
Autres éléments du résultat global (pouvant être reclassés ultérieurement en perte nette)		
Perte latente sur une participation disponible à la vente (notes 9 et 24)	(131 250)	–
Résultat global total	(29 953 532) \$	(22 237 472) \$
Perte nette attribuable		
aux propriétaires de la Société	(27 960 545) \$	(16 640 006) \$
aux participations ne donnant pas le contrôle	(1 861 737)	(5 597 466)
Perte nette	(29 822 282) \$	(22 237 472) \$
Résultat global total attribuable		
aux propriétaires de la Société	(28 091 795) \$	(16 640 006) \$
aux participations ne donnant pas le contrôle	(1 861 737)	(5 597 466)
Résultat global total	(29 953 532) \$	(22 237 472) \$
Résultat de base et dilué par action (note 20)	(0,38) \$	(0,27) \$
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	74 550 120	60 820 080

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société							Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur									
Solde au 28 février 2014	61 878 725	88 745 590 \$	464 800 \$	23 386 025 \$	– \$	(62 097 779)\$	50 498 636 \$	7 573 668 \$	6 980 958 \$	14 554 626 \$	65 053 262 \$
Perte nette pour la période	–	–	–	–	–	(27 960 545)	(27 960 545)	–	(1 861 737)	(1 861 737)	(29 822 282)
Autres éléments du résultat global pour la période	–	–	–	–	(131 250)	–	(131 250)	–	–	–	(131 250)
Résultat global total pour la période	–	–	–	–	(131 250)	(27 960 545)	(28 091 795)	–	(1 861 737)	(1 861 737)	(29 953 532)
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres											
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>											
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 18)	–	–	–	2 398 952	–	–	2 398 952	2 553 149	–	2 553 149	4 952 101
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant (note 18 d))	100 723	335 722	–	(335 722)	–	–	–	–	–	–	–
Options sur actions exercées (note 18 a))	325 000	1 153 360	–	(340 860)	–	–	812 500	–	–	–	812 500
Unités libérées (note 18 b))	522 958	1 736 221	–	(1 736 221)	–	–	–	–	–	–	–
Appel public à l'épargne (note 13 b))	11 500 000	29 204 515	–	–	–	–	29 204 515	–	–	–	29 204 515
Placement privé (note 13 c))	907 000	2 252 581	–	–	–	–	2 252 581	–	–	–	2 252 581
Financement IQ (note 13 d))	–	–	184 020	–	–	–	184 020	–	–	–	184 020
Total des apports des propriétaires et des distributions aux propriétaires	13 355 681	34 682 399	184 020	(13 851)	–	–	34 852 568	2 553 149	–	2 553 149	37 405 717
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui n'entraînent pas une perte de contrôle</i>											
Exercice de bons de souscription et d'options d'Acasti par des tiers (note 14 a) i))	–	–	–	(7 559)	–	–	(7 559)	–	57 559	57 559	50 000
Exercice d'options d'achat d'actions d'Acasti par des tiers (note 14 a) iii))	–	–	–	(86 641)	–	–	(86 641)	–	395 704	395 704	309 063
Unités d'Acasti libérées (note 14 a) iii))	–	–	–	1 043 714	–	–	1 043 714	(1 103 497)	59 783	(1 043 714)	–
Expiration et annulation de bons de souscription et d'options d'Acasti	–	–	–	2 352 186	–	–	2 352 186	(2 352 186)	–	(2 352 186)	–
Exercice de bons de souscription et d'options de NeuroBioPharm par des tiers (note 14 b) i))	–	–	–	18 074	–	–	18 074	–	(11 922)	(11 922)	6 152
Attributions de NeuroBioPharm libérées (note 14 b) ii))	–	–	–	616 219	–	–	616 219	(37 350)	(578 869)	(616 219)	–
Annulation de bons de souscription et d'options de Neuro	–	–	–	27 086	–	–	27 086	(27 086)	–	(27 086)	–
Plan d'arrangement de NeuroBioPharm (notes 13 e) et 14 b))	116 717	257 971	–	199 429	–	(6 395 438)	(5 938 038)	(199 429)	6 124 556	5 925 127	(12 911)
Total des changements dans les participations dans les filiales	116 717	257 971	–	4 162 508	–	(6 395 438)	(1 974 959)	(3 719 548)	6 046 811	2 327 263	352 304
Total des transactions avec les propriétaires	13 472 398	34 940 370	184 020	4 148 657	–	(6 395 438)	32 877 609	(1 166 399)	6 046 811	4 880 412	37 758 021
Solde au 28 février 2015	75 351 123	123 685 960 \$	648 820 \$	27 534 682 \$	(131 250)\$	(96 453 762)\$	55 284 450 \$	6 407 269 \$	11 166 032 \$	17 573 301 \$	72 857 751 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés des variations des capitaux propres (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle				Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur									
Solde au 28 février 2013	60 079 730	83 561 499 \$	– \$	17 736 472 \$	– \$	(45 457 773)\$	55 840 198 \$	4 294 340 \$	(3 396 506)\$	897 834 \$	56 738 032 \$
Perte nette et résultat global total pour la période	–	–	–	–	–	(16 640 006)	(16 640 006)	–	(5 597 466)	(5 597 466)	(22 237 472)
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres											
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>											
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 18)	–	–	–	7 091 604	–	–	7 091 604	4 346 056	–	4 346 056	11 437 660
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant (note 18 d))	275 163	885 204	–	335 722	–	–	1 220 926	–	–	–	1 220 926
Options sur actions exercées (note 18 a))	1 098 500	2 886 785	–	(828 035)	–	–	2 058 750	–	–	–	2 058 750
Unités libérées (note 18 b))	425 332	1 412 102	–	(1 412 102)	–	–	–	–	–	–	–
Financement IQ (note 13 d))	–	–	464 800	–	–	–	464 800	–	–	–	464 800
Total des apports des propriétaires et des distributions aux propriétaires	1 798 995	5 184 091	464 800	5 187 189	–	–	10 836 080	4 346 056	–	4 346 056	15 182 136
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui n'entraînent pas une perte de contrôle</i>											
Exercice de bons de souscription et d'options d'Acasti par des tiers (note 14 a) iv))	–	–	–	895 065	–	–	895 065	(297 823)	782 710	484 887	1 379 952
Exercice de bons de souscription de série 4 d'Acasti détenus par Neptune (note 14 a) v))	–	–	–	9 770	–	–	9 770	–	(9 770)	(9 770)	–
Actions d'une filiale émises pour le paiement anticipé des redevances (note 14 a) vi))	–	–	–	(5 932 370)	–	–	(5 932 370)	–	5 903 370	5 903 370	(29 000)
Appel public à l'épargne d'Acasti (note 14 a) vii))	–	–	–	3 684 713	–	–	3 684 713	–	8 266 839	8 266 839	11 951 552
Unités d'Acasti libérées (note 14 a) viii))	–	–	–	709 914	–	–	709 914	(749 230)	39 316	(709 914)	–
Placement privé d'Acasti (note 14 a) ix))	–	–	–	780 149	–	–	780 149	–	1 287 456	1 287 456	2 067 605
Exercice de bons de souscription et d'options de NeuroBioPharm par des tiers (note 14 b) iii))	–	–	–	991	–	–	991	–	(534)	(534)	457
Attributions de NeuroBioPharm libérées (note 14 b) iv))	–	–	–	314 132	–	–	314 132	(19 675)	(294 457)	(314 132)	–
Total des changements dans les participations dans les filiales	–	–	–	462 364	–	–	462 364	(1 066 728)	15 974 930	14 908 202	15 370 566
Total des transactions avec les propriétaires	1 798 995	5 184 091	464 800	5 649 553	–	–	11 298 444	3 279 328	15 974 930	19 254 258	30 552 702
Solde au 28 février 2014	61 878 725	88 745 590 \$	464 800 \$	23 386 025 \$	– \$	(62 097 779)\$	50 498 636 \$	7 573 668 \$	6 980 958 \$	14 554 626 \$	65 053 262 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

	28 février 2015	28 février 2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette pour la période	(29 822 282) \$	(22 237 472) \$
Ajustements		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 619 335	286 841
Amortissement des immobilisations incorporelles	99 355	66 101
Dépréciation des immobilisations corporelles détruites durant l'explosion de l'usine	–	1 253 188
Dépréciation des immobilisations incorporelles	269 569	–
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	103 798	48 294
Rémunération à base d'actions	4 952 101	12 658 586
Comptabilisation des produits différés	(15 971)	–
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(59 356)	(50 313)
(Produits financiers nets) charges financières nettes	(10 019 785)	321 854
Perte de change réalisée (gain de change réalisé)	(279 757)	327 471
Charge d'impôt sur le résultat	245 093	–
	(32 907 900)	(7 325 450)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Clients et autres débiteurs	10 767 193	(9 912 364)
Crédits d'impôt à recevoir	103 729	98 416
Charges payées d'avance	656 524	(1 056 457)
Stocks	213 627	(1 887 162)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 299 954)	1 463 504
Sommes perçues d'avance	22 493	(25 195)
Avantages incitatifs différés	–	510 929
	(22 444 288)	(18 133 779)
Impôt sur le résultat payé	(245 093)	–
Autres frais financiers payés	(64 561)	(79 899)
	(22 753 942)	(18 213 678)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Intérêts reçus	68 280	211 467
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 926 665)	(16 502 632)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(115 897)	(391 901)
Échéance de placements à court terme	47 214 888	18 375 096
Acquisition de placements à court terme	(45 320 519)	(27 683 133)
	(16 079 913)	(25 991 103)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de prêts et d'emprunts	(18 048)	(22 265)
Produit du financement (note 11)	4 429 351	8 408 256
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options de filiales (note 14)	56 152	1 380 409
Produit net de l'appel public à l'épargne d'une filiale (note 14 a) iv))	–	21 164 508
Produit net du placement privé d'une filiale (note 14 a) vi))	–	2 067 605
Frais d'émission d'actions d'une filiale (note 14 a) iii))	–	(29 000)
Produit de l'exercice d'options d'achat d'actions d'une filiale	309 063	–
Produit net de l'appel public à l'épargne (note 13)	29 204 515	–
Produit net du placement privé (note 13)	2 252 581	–
Produit de l'exercice des options	812 500	2 058 750
Frais d'émission	(8 144)	–
Intérêts payés	(741 970)	(177 904)
	36 296 000	34 910 359
Gain de change sur la trésorerie détenue en devises étrangères	268 562	914 329
Diminution nette de la trésorerie	(2 269 293)	(8 380 093)
Trésorerie au début de la période	6 522 366	14 902 459
Trésorerie à la fin de la période	4 253 073 \$	6 522 366 \$
Informations sur les flux de trésorerie		
Transactions sans effet sur la trésorerie		
Immobilisations corporelles acquises inscrites aux fournisseurs et autres créditeurs	396 185 \$	6 275 061 \$
Immobilisations incorporelles inscrites aux fournisseurs et autres créditeurs	8 060	59 425
Acquisition d'immobilisations corporelles par voie de contrat de location-financement	–	126 632
Subvention reçue ou à recevoir portée en réduction des immobilisations corporelles	140 342	25 199
Décomptabilisation de la subvention à recevoir portée en réduction des immobilisations corporelles	–	2 589 297
Crédit d'impôt à recevoir porté en réduction des immobilisations corporelles	643 063	1 687 924
Intérêts inscrits à l'actif	295 936	290 141
Acquisition d'une autre participation et augmentation des produits différés (note 9)	450 000	–
Incidence nette liée au plan d'arrangement inscrit aux fournisseurs et autres créditeurs (note 13 e))	4 767	–
Émission d'actions en vue d'acquiescer la participation ne donnant pas le contrôle (note 13 e))	266 115	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

1. Entité présentant l'information financière

Neptune Technologies & Bioressources Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec (anciennement Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. Les états financiers consolidés de la Société comprennent ceux de la Société et de ses filiales, Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm ») (collectivement, le « groupe »). Le groupe se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique et pharmaceutique.

Neptune est une société biotechnologique dont les activités sont principalement axées sur le développement, la fabrication et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (les « AGP ») oméga-3 d'origine marine. Neptune produit les AGP oméga-3 au moyen de son processus breveté d'extraction d'huiles du krill de l'Antarctique, qu'elle vend ensuite principalement sous forme d'huile en vrac à ses distributeurs qui commercialisent cette huile sous leurs propres marques privées surtout sur les marchés des produits nutraceutiques nord-américain, européen et australien. Le principal produit offert par Neptune, soit les huiles de krill de marques Neptune Krill Oil (NKO^{MD}), est généralement offert sous forme de capsules et sert de complément alimentaire aux consommateurs.

À l'heure actuelle, les activités du secteur nutraceutique entraînent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs et la Société a enregistré, dans l'ensemble, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs d'un montant de 22,8 millions de dollars à l'exercice 2015.

La direction est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles, ses produits d'intérêts attendus, ses versements de redevances à recevoir et ses crédits d'impôt sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour les douze mois prochains mois. La principale hypothèse sous-jacente à cette affirmation est la résolution des questions relatives à la production à l'usine de la Société qui permettra d'atteindre les cibles de production de manière rentable et selon l'échéancier prévu par la direction.

Si les attentes de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités dans un avenir rapproché, y compris le recours aux marchés financiers et la contraction d'emprunts supplémentaires, hypothèse que la direction envisage aisément, bien que rien ne garantisse que la Société pourra effectivement avoir recours aux marchés financiers et obtenir du financement par emprunt.

En outre, les filiales de la Société sont exposées à un certain nombre de risques liés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à l'atteinte d'objectifs de développement telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Les filiales de la Société devront financer leurs activités de recherche et de développement et leurs études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires, les filiales de la Société prévoient conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par les filiales de la Société nécessiteront l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité des filiales de la Société de réussir à plus long terme à mener des activités rentables dépend d'un certain nombre de facteurs qui échappent à la volonté de la direction.

Se reporter à la note 2 d) pour obtenir des renseignements sur la base d'établissement des présents états financiers.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 27 mai 2015.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- les paiements fondés sur des actions, qui sont évalués selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (note 3 m) ii);
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs dérivés au titre des bons de souscription, qui sont mesurés à la juste valeur.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

2. Base d'établissement (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés ont trait aux éléments suivants :

- Le recours à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la préparation des états financiers. À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les présents états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon cette hypothèse, il est supposé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs et ses obligations dans le cours normal des activités (se reporter à la note 1).
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, qui nécessite l'exercice d'un jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige (se reporter à la note 23).
- L'évaluation de l'exercice ou non d'un contrôle de fait par la Société sur sa filiale Acasti (note 14 a)).
- L'évaluation des critères de comptabilisation des actifs d'impôt et des crédits d'impôt à l'investissement (notes 5 et 19).

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des passifs dérivés au titre des bons de souscription (note 24) et des paiements fondés sur des actions (note 18).
- La recouvrabilité des créances clients (note 21 a)).
- L'évaluation des stocks (note 6). La Société évalue régulièrement les quantités de stocks disponibles et inscrit une provision au titre des stocks qui ne sont plus estimés entièrement recouvrables. Le coût des stocks peut ne plus être recouvrable si les stocks concernés ont fait l'objet d'une dégradation, si leurs coûts de production dépassent la valeur nette de réalisation ou encore si leur prix de vente fléchit ou la demande prévisionnelle à leur égard décline. Si la conjoncture du marché réelle est moins favorable que prévu, ou si la liquidation des stocks qui ne sont plus réputés être entièrement recouvrables est plus difficile que prévu, des provisions supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.
- L'estimation de la valeur recouvrable des actifs non financiers lorsqu'il existe un indice de dépréciation (note 3 g) ii)).

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la R & D dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R & D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'examen et à l'approbation de la part des autorités fiscales et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les filiales de la Société.

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité.

ii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les gains et pertes latents qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

iii) Bons de souscription et options de filiales

Les options de filiales regroupent les bons de souscription, les droits et les options émis par les filiales présentés dans les capitaux propres ainsi que les options et droits émis par la Société portant sur les instruments de capitaux propres des filiales. Puisqu'ils ne représentent pas une participation active ne donnant pas le contrôle, ils sont comptabilisés au coût et sont présentés comme une sous-catégorie des participations ne donnant pas le contrôle jusqu'à l'exercice ou à l'expiration.

iv) Acquisitions et cessions de participations ne donnant pas le contrôle tout en conservant le contrôle

Les acquisitions et cessions de participations ne donnant pas le contrôle effectuées tout en conservant le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des détenteurs d'instruments de capitaux propres agissant en cette qualité; par conséquent, aucun goodwill n'est comptabilisé à la suite de ces acquisitions et aucun profit ou perte n'est comptabilisé à la suite de ces cessions.

Lorsque la Société procède à l'acquisition ou à la cession de participations ne donnant pas le contrôle tout en conservant le contrôle, elle ajuste les participations ne donnant pas le contrôle de manière à refléter la variation relative de sa participation dans les capitaux propres de la filiale compte non tenu de l'élimination des soldes intragroupe. Tout écart entre le montant de l'ajustement d'une participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. La juste valeur de la contrepartie payée comprend le coût de toute option et de tout bon de souscription des filiales exercé dans le cadre de la transaction.

Les options et les bons de souscription de filiales qui expirent sans avoir été exercés sont transférés dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

v) Attribution du bénéfice ou de la perte

Le résultat net des filiales, exception faite de la charge de rémunération à base d'actions engagée par la Société pour le compte des filiales, est attribué aux actionnaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur quote-part respective des instruments de capitaux propres de chaque filiale en circulation pendant la période. Cette répartition est effectuée compte tenu du résultat net des filiales et avant l'élimination des soldes intragroupe.

La charge de rémunération à base d'actions engagée par la Société pour le compte des filiales est attribuée en totalité aux actionnaires de la Société, étant donné que la Société ne refacture pas aux filiales le coût économique associé au fait de fournir cette rémunération en leur nom.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers

i) Actifs financiers non dérivés

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivants : trésorerie, placements à court terme, clients et autres débiteurs et autre participation.

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués des pertes de valeur.

Les prêts et créances comprennent la trésorerie, les clients et autres débiteurs et les placements à court terme ayant une échéance de moins d'un an.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les placements très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins au moment de l'achat. Les découverts bancaires remboursables sur demande font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société et constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés désignés comme disponibles à la vente et ils ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'actifs financiers. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées au poste « Autres éléments du résultat global » dans les capitaux propres. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est décomptabilisé, le cumul du profit ou de la perte inscrit au poste « Autres éléments du résultat global » dans les capitaux propres est reclassé en résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente du groupe se composent uniquement de titres de participation cotés.

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils ont été créés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : prêts et emprunts et fournisseurs et autres créditeurs.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

iii) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

iv) Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés comprennent des instruments convertibles en actions au gré du détenteur, et dont le nombre d'actions faisant l'objet d'une émission ne varie pas en fonction des fluctuations de leur juste valeur.

La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son intégralité et celle de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale.

Les intérêts, dividendes, profits et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte.

v) Instruments financiers dérivés

La Société a émis des dérivés classés à titre de passif portant sur ses propres instruments de capitaux propres. Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

De temps en temps, la Société détient des instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition au risque de change. La Société ne détient ni n'utilise des instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les dérivés et les dérivés incorporés séparables sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés et les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice ou la perte.

vi) Autres instruments de capitaux propres

Les bons de souscription, les options et les droits à l'égard des titres de participation de la Société qui ne sont pas émis dans le cadre de transactions de paiements fondés sur des actions et qui ne correspondent pas à la définition d'instrument de passif sont comptabilisés dans les capitaux propres.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des matières premières et des pièces de rechange est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi qu'une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

d) Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, à moins que la Société ait la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

iii) Amortissement (suite)

Les durées d'utilité estimées pour la période considérée et les périodes comparatives sont les suivantes :

Actif	Mode	Période / Taux
Bâtiment et composantes du bâtiment	Linéaire	de 20 à 40 ans
Matériel de laboratoire et de production	Linéaire	de 10 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	Dégressif	de 20 % à 30 %
Matériel informatique	Linéaire	de 2 à 4 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

e) Immobilisations incorporelles

i) Recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte lorsqu'elles sont engagées.

Les activités de développement supposent l'existence d'un plan ou d'un modèle visant la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la Société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre, et si elle possède suffisamment de ressources pour le faire. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue et les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Brevets

Les brevets pour les technologies qui ne sont plus en phase de recherche sont comptabilisés au coût. Les coûts de brevet incluent les frais juridiques engagés, ainsi que les frais d'application pour obtenir ces brevets. Lorsque la technologie est toujours en phase de recherche, ces coûts sont passés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Marques de commerce et licences

Les marques de commerce et les licences ont une durée d'utilité indéterminée étant donné qu'elles sont renouvelables à un coût minime et sont comptabilisées selon le modèle du coût et ne sont pas amorties. Elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une perte de valeur. S'il y a une diminution de la valeur comptable, celle-ci est comptabilisée dans le bénéfice ou la perte.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations incorporelles (suite)

iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses, y compris celles qui se rattachent au goodwill et aux marques générés en interne, sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte lorsqu'elles sont engagées.

iv) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles autres que les marques de commerce et les licences, à partir de la date de leur mise en service, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées pour la période considérée et les périodes comparatives sont les suivantes :

	Période
Brevets	20 ans
Frais de développement inscrits à l'actif	5 ans

f) Actifs loués

La propriété économique d'un actif loué est transférée au locataire lorsque ce dernier assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. L'actif est ensuite comptabilisé à la date de début de la période de location à la juste valeur de l'actif loué ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Un montant correspondant est comptabilisé à titre de passif lié aux contrats de location-financement, indépendamment du fait que certains paiements sont versés en entier à la date de début de la période de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique.

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages sont conservés par le bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

g) Dépréciation

i) Actifs financiers (y compris les créances)

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur ou la disparition d'un marché actif pour un actif financier.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Dépréciation (suite)

i) Actifs financiers (y compris les créances) (suite)

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des créances existent à la fois individuellement et collectivement. Toutes les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances qui sont individuellement significatives et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risques similaires.

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, la Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte.

Les pertes de valeur visant les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées au moyen du reclassement du cumul des pertes depuis le cumul des autres éléments du résultat global dans le résultat net. Le montant reclassé correspond à l'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminué de toute perte de valeur comptabilisée antérieurement en résultat net.

ii) Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, autres que ses stocks et crédits d'impôt à recevoir, à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs communs de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Dépréciation (suite)

ii) Actifs non financiers (suite)

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur ne fait l'objet d'une reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

h) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

i) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire les obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu de la poursuite de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par l'occurrence (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société, ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés (donc l'obligation existe), mais qui n'est pas comptabilisée, car il est improbable que le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

i) Produits

i) Vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours. Les produits sont comptabilisés lors de la livraison lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés aux biens et les retours possibles des biens peuvent être évalués de façon fiable, il n'y a plus d'intervention continue de la direction en ce qui concerne les biens, et le montant des produits peut être évalué de façon fiable. La Société considère que la livraison a lieu lors de l'expédition, ou dans certains cas, lors de la réception par le client. S'il est probable que des remises sont accordées et que le montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée comme une réduction des produits au moment de la comptabilisation des ventes.

ii) Produits provenant de redevances

Les redevances sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement conformément à la teneur de l'entente pertinente.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Contributions gouvernementales

Les contributions gouvernementales, qui consistent en subventions et en crédits d'impôt à l'investissement, sont constatées en tant que réduction des charges connexes ou du coût de l'actif acquis. Les contributions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une certitude raisonnable que la Société a respecté ou respectera les conditions du programme de subvention approuvé et lorsqu'il existe une certitude raisonnable que les contributions seront reçues.

Les contributions qui compensent les charges engagées sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice ou la perte en réduction de ces charges au cours des exercices où ces charges sont comptabilisées. Quant aux contributions qui compensent le coût d'un actif, elles sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice ou la perte sur la durée d'utilité de l'actif.

k) Paiements au titre de la location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière doit être affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

l) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte.

m) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel, avec augmentation correspondante du surplus d'apport et des bons de souscription et options de filiales, le cas échéant, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur à la date d'attribution tient compte de conditions de performance de marché lorsqu'applicable. Le montant comptabilisé dans les charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé dans les charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Avantages du personnel (suite)

ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (suite)

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres.

iii) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges si la Société est manifestement engagée, et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de cessation d'emploi suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de cessation d'emploi versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a effectué une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont à verser plus de 12 mois après la fin de l'exercice, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

n) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les variations de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur de passifs financiers dérivés au titre des bons de souscription et des frais de financement attribués aux passifs financiers dérivés au titre des bons de souscription, les dépréciations d'actifs financiers et les frais bancaires. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les gains ou les pertes de change sont présentés pour leur montant net.

La Société constate les produits d'intérêts à titre de composante des activités d'investissement et les charges d'intérêts, à titre de composante des activités de financement dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

o) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale, ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

o) Impôt sur le résultat (suite)

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

p) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

q) Information sectorielle

Un secteur d'exploitation est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société). Tous les résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation sont régulièrement examinés par le chef de la direction de la Société en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Les résultats sectoriels présentés au chef de la direction comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être attribués selon une méthode raisonnable. Les éléments non attribués comprennent principalement les actifs communs (principalement le siège social de la Société), les charges du siège social et les actifs et passifs d'impôt.

r) Nouvelles normes et interprétations adoptées en 2015

i) Droits ou taxes

L'interprétation 21 de l'IFRIC, *Droits ou taxes*, fournit des directives sur le moment où il faut comptabiliser des droits ou des taxes imposés par une autorité publique, qu'il s'agisse de droits ou de taxes comptabilisés conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, ou de droits ou de taxes dont l'échéance et le montant sont certains. Les droits ou taxes sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques qui sont imposées par les autorités publiques aux entités selon des dispositions légales, exception faite des impôts sur le résultat qui entrent dans le champ d'application de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ainsi que des amendes et autres pénalités imposées pour des infractions à la législation. L'interprétation définit le fait générateur d'obligation pour la comptabilisation d'un passif comme l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales pertinentes. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société.

s) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 28 février 2015, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

3. Principales méthodes comptables (suite)

s) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui fait partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (2013). La nouvelle norme élimine la précédente date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9, qui était le 1^{er} janvier 2015. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera fixée une fois que les parties de l'IFRS 9 traitant du classement et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation seront terminées. La date d'entrée en vigueur obligatoire n'a pas encore été fixée, mais l'adoption anticipée de la nouvelle norme est tout de même permise. En février 2014, selon une décision provisoire, il a été établi que l'entrée en vigueur obligatoire viserait les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée dans ses états financiers.

ii) Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou le moment où ils le sont. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée dans ses états financiers.

4. Clients et autres débiteurs

	28 février 2015	28 février 2014
Créances clients	4 884 377 \$	4 930 914 \$
Taxes de vente à recevoir	340 176	2 772 936
Sommes à recevoir et autres débiteurs	947 465	9 235 361
	6 172 018 \$	16 939 211 \$

L'exposition de la Société aux risques de crédit et de change relatifs aux clients et autres débiteurs est présentée à la note 21.

5. Crédits d'impôt à recevoir

Les crédits d'impôt à recevoir comprennent les crédits d'impôt sur les investissements en recherche et développement à recevoir du gouvernement provincial qui sont liés aux dépenses en recherche et développement admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés à recevoir sont soumis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus peuvent différer de ceux comptabilisés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

5. Crédits d'impôt à recevoir (suite)

Les crédits d'impôt fédéraux inutilisés sont disponibles pour réduire les impôts futurs fédéraux à payer et viennent à échéance comme suit :

2022	119 000 \$
2023	217 000
2024	75 000
2025	54 000
2026	91 000
2027	145 000
2028	64 000
2029	151 000
2030	358 000
2031	315 000
2032	588 000
2033	572 000
2034	553 000
2035	691 000
	3 993 000 \$

Les crédits d'impôt fédéraux inutilisés par secteur :

Nutraceutique	1 892 000 \$
Cardiovasculaire	1 946 000
Neurologique	155 000
	3 993 000 \$

6. Stocks

	28 février 2015	28 février 2014
Matières premières	8 678 517 \$	11 059 602 \$
Travaux en cours	3 420 838	292 382
Produits finis	671 727	1 970 393
Pièces de rechange	612 066	274 398
	13 383 148 \$	13 596 775 \$

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, le coût des ventes de 23 087 754 \$ (16 974 231 \$ en 2014) comprend le coût des stocks de 10 614 919 \$ (16 470 874 \$ en 2014), lié aux matières premières, aux fournitures et à la variation des travaux en cours et des produits finis, la dépréciation des stocks de 6 106 841 \$ (359 566 \$ en 2014), ainsi que d'autres coûts indirects de production non attribués et des montants anormaux au titre des coûts de production des stocks de 6 365 994 \$ (143 791 \$ en 2014).

La valeur comptable des stocks comptabilisés à la valeur nette de réalisation est de 6 115 763 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

7. Immobilisations corporelles

	Terrain	Bâtiment et composantes du bâtiment	Matériel de laboratoire et de production	Mobilier et matériel	Matériel informatique	Total
Coût						
Solde au 28 février 2013	228 630 \$	10 712 537 \$	4 418 640 \$	332 131 \$	174 823 \$	15 866 761 \$
Entrées	–	8 206 219	14 743 864	142 948	52 662	23 145 693
Sorties	–	–	(115 563)	–	–	(115 563)
Actifs complètement amortis	–	–	–	(4 152)	(9 339)	(13 491)
Perte de valeur	–	(608 324)	(644 864)	–	–	(1 253 188)
Solde au 28 février 2014	228 630	18 310 432	18 402 077	470 927	218 146	37 630 212
Entrées	–	4 730 360	6 800 577	29 061	322	11 560 320
Sorties	–	–	(100 415)	(26 794)	–	(127 209)
Solde au 28 février 2015	228 630 \$	23 040 792 \$	25 102 239 \$	473 194 \$	218 468 \$	49 063 323 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 28 février 2013	–	70 154	61 707	127 050	131 190	390 101
Amortissement de l'exercice	–	195 161	19 237	46 251	26 192	286 841
Sorties	–	–	(67 269)	–	–	(67 269)
Actifs complètement amortis	–	–	–	(4 152)	(9 339)	(13 491)
Solde au 28 février 2014	–	265 315	13 675	169 149	148 043	596 182
Amortissement de l'exercice	–	627 592	900 420	61 401	29 922	1 619 335
Sorties	–	–	–	(23 411)	–	(23 411)
Solde au 28 février 2015	– \$	892 907 \$	914 095 \$	207 139 \$	177 965 \$	2 192 106 \$
Valeurs comptables nettes						
28 février 2014	228 630 \$	18 045 117 \$	18 388 402 \$	301 778 \$	70 103 \$	37 034 030 \$
28 février 2015	228 630	22 147 885	24 188 144	266 055	40 503	46 871 217

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a comptabilisé des entrées d'immobilisations corporelles totalisant 11 560 320 \$ relativement à la construction de ses nouvelles installations de production à Sherbrooke, au Québec.

Une tranche de 311 332 \$ des immobilisations corporelles représente des immobilisations qui ne sont pas encore en service au 28 février 2015. Les acquisitions pour l'exercice terminé le 28 février 2015 incluent des intérêts inscrits à l'actif de 295 936 \$, déduction faite des crédits d'impôt de 643 063 \$ et de contributions de 140 342 \$.

Actifs loués

La Société loue du matériel de production en vertu d'un contrat de location-financement. Au 28 février 2015, la valeur comptable nette de cet actif était de 102 982 \$ (110 338 \$ en 2014).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

7. Immobilisations corporelles (suite)

La dotation à l'amortissement a été comptabilisée dans les comptes suivants des états consolidés du résultat net et du résultat global :

	28 février 2015	28 février 2014
Coût des ventes	1 347 522 \$	– \$
Charges de recherche et de développement	5 434	–
Frais généraux et charges administratives	266 379	286 841
	1 619 335 \$	286 841 \$

8. Immobilisations incorporelles

	Brevets	Frais de développement	Licences	Marques de commerce	Total
Coût					
Solde au 28 février 2013	976 092 \$	338 970 \$	182 334 \$	128 531 \$	1 625 927 \$
Entrées	428 678	–	–	5 165	433 843
Solde au 28 février 2014	1 404 770	338 970	182 334	133 696	2 059 770
Entrées	56 052	–	–	8 480	64 532
Solde au 28 février 2015	1 460 822 \$	338 970 \$	182 334 \$	142 176 \$	2 124 302 \$
Amortissement cumulé					
Solde au 28 février 2013	115 399	–	–	–	115 399
Amortissement de l'exercice	66 101	–	–	–	66 101
Solde au 28 février 2014	181 500	–	–	–	181 500
Amortissement et perte de valeur de l'exercice	99 355	269 569	–	–	368 924
Solde au 28 février 2015	280 855 \$	269 569 \$	– \$	– \$	550 424 \$
Valeurs comptables nettes					
28 février 2014	1 223 270 \$	338 970 \$	182 334 \$	133 696 \$	1 878 270 \$
28 février 2015	1 179 967	69 401	182 334	142 176	1 573 878

La dotation à l'amortissement et la perte de valeur pour les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014 ont été comptabilisées dans les « frais généraux et charges administratives » dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

9. Autre participation

Le 20 octobre 2014, la Société a annoncé la signature d'un contrat de licence mondial exclusif, assorti de redevances et non transférable, (le « contrat de licence ») avec BlueOcean Nutrascience Inc. (« BlueOcean »), société canadienne, aux termes des brevets de composition et d'extraction de la Société visant la production et la vente de produits dérivés d'huile marine contenant des phospholipides.

Le contrat de licence prend fin le 16 décembre 2024 ou à une date antérieure si les brevets de la Société expirent ou sont frappés de nullité avant cette date.

Aux termes du contrat de licence, BlueOcean a convenu de verser ce qui suit à la Société :

- des frais immédiats se composant de 3 750 000 de ses actions ordinaires cotées;
- des paiements de redevance par produits vendus aux termes du contrat de licence sous réserve d'un paiement de redevance minimal.

Par conséquent, le 22 octobre 2014, la Société a reçu 3 750 000 actions ordinaires cotées de BlueOcean assorties d'une juste valeur de 0,12 \$ l'action. La juste valeur de la participation ainsi obtenue, qui se chiffre à 450 000 \$, a été comptabilisée par la Société à titre d'autre participation et un montant a été porté au crédit du poste « Sommes perçues d'avance et produits différés » à l'état consolidé de la situation financière. La participation a été classée à titre d'instrument financier disponible à la vente à la comptabilisation initiale. Les variations ultérieures de la juste valeur de la participation sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Se reporter à la note 24.

10. Fournisseurs et autres créditeurs

	28 février 2015	28 février 2014
Dettes fournisseurs	4 523 542 \$	9 474 873 \$
Charges à payer et autres créditeurs	2 179 358	4 174 508
Salaires et avantages du personnel à payer	912 446	1 191 394
	7 615 346 \$	14 840 775 \$

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 21.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

11. Prêts et emprunts

Cette note fournit des informations sur les conditions contractuelles des prêts et emprunts de la Société portant intérêt, lesquels sont évalués au coût amorti.

	28 février 2015	28 février 2014
Prêts et emprunts non courants		
Prêt garanti d'Investissement Québec (« IQ »), principal autorisé de 12 500 000 \$, dont un montant de 12 500 000 \$ avait été prélevé au 28 février 2015 (montant de 3 966 744 \$ reçu en 2015), portant intérêt au taux de 7 %, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'usine et une hypothèque additionnelle sur la totalité des biens meubles (à l'exception des créances et des stocks), présents et futurs, corporels et incorporels, tangibles et intangibles, remboursable en versements de capital mensuels de 260 415 \$ de janvier 2016 à décembre 2019.a)	11 900 230 \$	7 965 318 \$
Contribution remboursable octroyée dans le cadre d'un programme fédéral, principal autorisé de 3 500 000 \$, dont un montant de 3 500 000 \$ avait été prélevé au 28 février 2015 (montant de 462 607 \$ reçu en 2015), sans garantie ni intérêt, remboursable en versements mensuels de 58 333 \$ de mars 2016 à février 2021. La contribution de 3 500 00 \$ reçue en trésorerie a été initialement comptabilisée à sa juste valeur estimative de 2 064 590 \$, en appliquant un taux d'actualisation de 9 %. L'écart entre les montants reçus et la juste valeur estimée est comptabilisé dans les contributions gouvernementales.	2 569 113	2 038 334
Dette liée à des contrats de location-financement, taux d'intérêt de 6,25 %, remboursable en versements mensuels de 1 959 \$ (1 959 \$ au 28 février 2014), échéant en novembre 2018	77 543	95 591
	14 546 886	10 099 243
Moins la portion à court terme des prêts et emprunts	540 039	18 048
Prêts et emprunts non courants	14 006 847 \$	10 081 195 \$

- a) Le prêt a été initialement comptabilisé à sa juste valeur estimative de 11 851 180 \$, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables de 125 000 \$, au moyen d'un taux d'actualisation de 9 %. La différence entre la contribution en trésorerie reçue et la juste valeur estimative du prêt à la comptabilisation initiale a été attribuée aux bons de souscription émis à IQ qui en a acquis les droits, parallèlement à l'utilisation du prêt (note 13 d) i)). Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres.

Des intérêts de 1 102 672 \$ ont été comptabilisés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 relativement aux prêts et emprunts dont une tranche de 295 936 \$ a été inscrite à l'actif dans les immobilisations corporelles.

L'exposition de la Société aux risques de liquidité relatifs aux prêts et emprunts est présentée à la note 21.

12. Ententes de partenariat et de collaboration

En 2008, la Société a encaissé un premier montant de 500 000 € d'une série de montants prévus aux termes d'une entente de partenariat. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à développer un programme de recherche clinique et de développement de produits incorporant Neptune huile de krill - NKO^{MD} dans une matrice alimentaire. Une tranche de 62,5 % du premier montant est remboursable uniquement si les parties n'atteignent pas certains jalons de développement, avant la mise en marché des produits. La portée de toute obligation de remboursement fait actuellement l'objet de pourparlers entre Neptune et le partenaire, mais aucune entente n'est survenue. De plus, durant l'exercice terminé le 28 février 2011, la Société a encaissé une somme de 100 000 € qui était conditionnelle à l'obtention définitive du statut d'aliment nouveau et à l'obtention de résultats positifs sur le plan organoleptique, tel qu'il est défini dans un avenant à l'entente de partenariat entre les deux parties. Aucun produit n'a été comptabilisé par la Société aux termes de cette entente. Au 28 février 2015, une somme de 847 316 \$ est inscrite au titre de « Sommes perçues d'avance et produits différés » aux états consolidés de la situation financière (900 282 \$ en 2014).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

13. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

➤ Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries, droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

➤ Privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, sans privilège de participation, à dividende fixe, préférentiel et non cumulatif de 5 % du montant du capital versé, échangeables à certaines conditions au gré du détenteur en actions ordinaires (aucune action émise et en circulation).

b) Appel public à l'épargne

Le 6 mars 2014, Neptune a réalisé un appel public à l'épargne visant 11 500 000 actions ordinaires de la Société au prix de 2,50 \$ US l'action ordinaire pour un produit brut total de 31 717 000 \$ (28 750 000 \$ US). Le total des frais d'émission liés à cette transaction s'élevait à 2 512 485 \$ et a été porté en réduction du capital social.

c) Placement privé

Le 4 avril 2014, Neptune a réalisé un placement privé visant 907 000 actions ordinaires de la Société au prix de 2,76 \$ l'action ordinaire pour un produit total de 2 503 320 \$. Le total des frais d'émission liés à cette transaction s'élevait à 250 739 \$ et a été porté en réduction du capital social.

d) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se composent de ce qui suit aux 28 février 2015 et 2014 :

	28 février 2015		28 février 2014	
	Nombre en circulation et exercçables	Montant	Nombre en circulation et exercçables	Montant
Bons de souscription liés au financement IQ (classés dans les capitaux propres) i)	750 000	648 820 \$	511 995	464 800 \$
Bons de souscription de Neptune de série 2011-1 (classés dans les capitaux propres) ii)	188 338	–	–	–
Bons de souscription de Neptune de série 2011-2 (classés dans les capitaux propres) ii)	1 604	–	–	–
Bons de souscription de Neptune de série 2011-3 (classés dans les capitaux propres) ii)	82 813	–	–	–
	1 022 755	648 820 \$	511 995	464 800 \$

i) Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, dans le cadre du prêt de 12,5 millions de dollars garanti par IQ (note 11), la Société a octroyé des bons de souscription à IQ lui permettant d'acquérir 750 000 actions ordinaires de la Société. Les bons de souscription sont exercçables à un prix de 3,37 \$ jusqu'au 12 décembre 2019. Au 28 février 2014, 511 995 bons de souscription étaient émis et en circulation. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, une tranche supplémentaire de 238 005 bons de souscription ont été émis en parallèle avec l'utilisation finale du prêt, pour un total de 750 000 bons de souscription en circulation.

ii) Se reporter à la note 14 c) pour des renseignements sur le prix d'exercice et la date d'expiration.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

13. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

e) Plan d'arrangement

Le 20 février 2015, Neptune a réalisé un plan d'arrangement visant l'acquisition par Neptune de la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBioPharm détenues par des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, y compris le règlement de 162 000 \$ d'actions rachetables de NeuroBioPharm auparavant comptabilisées en tant que passif et présentées au poste « Fournisseurs et autres créditeurs ». La contrepartie payée par Neptune a compris l'émission de 116 717 actions de catégorie A aux actionnaires de NeuroBioPharm et une somme en trésorerie de 166 767 \$ en raison d'actionnaires dissidents non payée et incluse au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » au 28 février 2015. Les actions de catégorie A ont été inscrites à la juste valeur à la date de réalisation du plan d'arrangement, soit 266 115 \$. Le total des frais d'émission liés à cette transaction s'élevait à 8 144 \$.

14. Participations ne donnant pas le contrôle

Les tableaux suivants présentent de façon sommaire les informations relatives aux filiales de la Société, Acasti et NeuroBioPharm, avant les éliminations intersectorielles. Acasti et NeuroBioPharm sont domiciliées au Canada.

				28 février 2015
	Acasti	NeuroBioPharm ¹⁾	Éliminations intersectorielles	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle	52 %			
Pourcentage de vote	52 %			
Actifs non courants	17 565 842 \$			
Actifs courants	19 642 263			
Passifs non courants	(2 357 408)			
Passifs courants	(1 622 378)			
Actifs nets	33 228 319 \$			
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle et des bons de souscription et options de filiales	17 573 301 \$			17 573 301 \$
Produits	270 615 \$	– \$		
Perte nette et résultat global	(1 654 724)	(2 959 559)		
Perte nette et résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	(882 922)	(779 739)	(199 076)	(1 861 737)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(7 197 685) \$			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	7 626 777			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	45 940			
Augmentation nette de la trésorerie	635 066 \$			

¹⁾ Le 20 février 2015, la participation de la Société dans NeuroBioPharm est passée à 100 %. Par conséquent, l'information fournie ci-dessus relativement à NeuroBioPharm se compose de la perte nette et du résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle du 1^{er} mars 2014 au 20 février 2015.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

	28 février 2014			
	Acasti	NeuroBioPharm	Éliminations intersectorielles	Total
Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle	51 %	25 %		
Pourcentage de vote	51 %	5 %		
Actifs non courants	19 815 145 \$	2 737 956 \$		
Actifs courants	25 816 658	982 091		
Passifs non courants	(11 181 475)	–		
Passifs courants	(1 170 828)	(20 950 832) ⁱ⁾		
Actifs nets	33 279 500 \$	(17 230 785) \$		
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle et des bons de souscription et options de filiales	19 167 308 \$	(4 612 682) \$		14 554 626 \$
Produits	500 875 \$	– \$		
Perte nette et résultat global	(11 611 649)	(2 787 627)		
Perte nette et résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	(5 008 024)	(664 260)	74 818	(5 597 466)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(6 804 537) \$	(126 280) \$		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 446 278)	–		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	24 963 007	256		
Augmentation nette de la trésorerie	(521 078) \$	(126 024) \$		

ⁱ⁾ Incluant 20 780 490 \$ à payer aux sociétés du groupe.

Les changements dans la participation dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions sur les capitaux propres. Les écarts entre les contreparties reçues et les ajustements au titre des participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés dans les capitaux propres.

a) Acasti

Bien que la Société détienne moins de 50 % des actions d'Acasti et détienne moins de 50 % des droits de vote, la direction a déterminé que la Société contrôle l'entité. La direction a conclu que la Société détient le contrôle de fait d'Acasti parce que, entre autres choses, les droits de vote résiduels dans Acasti sont largement dispersés et aucune indication n'existe quant au fait que les autres actionnaires exerceraient collectivement leurs droits de vote. Aux 28 février 2015 et 2014, Neptune détenait 47,68 % et 49,07 %, respectivement (35,35 % et 34,34 % après dilution, respectivement), des actions d'Acasti et des droits de vote.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la participation de la Société dans Acasti a changé de la façon suivante :

- i) Divers détenteurs d'options d'Acasti ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A d'Acasti, ce qui a entraîné l'émission de 200 000 actions par Acasti et un produit en trésorerie de 50 000 \$ pour Acasti. L'incidence de l'exercice de ces options sur la participation ne donnant pas le contrôle est de 57 559 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

- a) Acasti (suite)
- ii) Divers détenteurs d'options d'achat d'actions d'Acasti ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A d'Acasti, ce qui a donné lieu au transfert de 1 186 250 actions d'Acasti de la part de Neptune et à un produit en trésorerie pour Neptune de 309 063 \$. L'incidence de l'exercice de ces options d'achat d'actions sur la participation ne donnant pas le contrôle est de 395 704 \$.
 - iii) Acasti a libéré 381 833 unités d'actions avec restrictions aux membres du conseil d'administration, hauts dirigeants, employés et consultants dans le cadre du régime incitatif à base de titres de capitaux propres d'Acasti. L'incidence de ces unités d'actions avec restrictions libérées sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (1 043 714)\$.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la participation de la Société dans Acasti a changé de la façon suivante :

- iv) Divers détenteurs de bons de souscription, de droits sur les bons de souscription et d'options d'Acasti, hormis Neptune, ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A, ce qui a entraîné l'émission de 2 555 100 actions par Acasti et un produit en trésorerie pour Acasti de 972 177 \$ et une contrepartie additionnelle pour Neptune de 407 775 \$, pour un total de 1 379 952 \$. L'incidence de l'exercice de ces bons de souscription et options sur la participation ne donnant pas le contrôle est de 484 887 \$.
- v) Neptune a exercé les bons de souscription qu'elle détenait pour acheter des actions de catégorie A, ce qui a entraîné l'émission de 3 173 750 actions par Acasti et un montant de 793 437 \$ porté en réduction du montant à payer à la société mère d'Acasti. L'incidence de l'exercice de ces bons de souscription sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (9 770)\$.
- vi) Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente de paiement anticipé avec sa filiale Acasti en vertu de laquelle la filiale a exercé son option intégrée dans son contrat de licence technologique exclusif prévoyant le paiement en avance de la totalité des redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence. Le paiement anticipé et l'émission des actions à la Société ont été approuvés par la Bourse de croissance TSX et par les actionnaires désintéressés de la filiale lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la filiale qui s'est tenue le 27 juin 2013.

La valeur du paiement anticipé et des redevances courues, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence, équivalent à 15 525 000 \$, ont été réglés par l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A de la filiale, émises à un prix de 2,30 \$ par action. Le 12 juillet 2013, cette émission a eu pour conséquence d'augmenter la participation de Neptune dans Acasti de 3,67 % et a entraîné une augmentation de la participation ne donnant pas le contrôle de 5 903 370 \$. La filiale a engagé des frais d'émission d'actions de 29 000 \$.

- vii) Le 3 décembre 2013, Acasti a réalisé un appel public à l'épargne visant 18 400 000 unités (« unités ») au prix de 1,25 \$ US par unité, pour un produit brut de 24 492 700 \$ (23 000 000 \$ US), y compris la participation de Neptune. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'achat d'actions de catégorie A (« bon de souscription ») d'Acasti. Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice de 1,50 \$ US, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018. Dans le cadre de l'offre, Neptune a acquis 592 500 unités au prix de 1,25 \$ US par unité, pour une contrepartie totale de 788 692 \$ (740 625 \$ US).

Les bons de souscription faisant partie des unités sont désignés comme passifs dérivés (les « passifs dérivés au titre des bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix d'exercice, qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Le produit de l'offre, compte non tenu de la participation de Neptune, d'un montant de 23 704 008 \$, doit être réparti entre les passifs dérivés au titre des bons de souscription et le montant résiduel comptabilisé dans les capitaux propres comme apport des actionnaires dans la filiale à la date d'émission des unités. La juste valeur du passif dérivé liés aux 17 807 500 bons de souscription non détenus par Neptune à la date d'émission était de 10 330 336 \$ et la valeur résiduelle du produit a été comptabilisée dans les capitaux propres. Le total des frais d'émission liés à cette transaction s'élève à 2 539 500 \$. Les frais d'émission ont été répartis entre les bons de souscription et l'apport dans les capitaux propres. La portion attribuée aux bons de souscription de 1 117 380 \$ a été comptabilisée dans les charges financières alors que la portion attribuée à l'apport dans les capitaux propres a été comptabilisée en réduction de l'apport dans les capitaux propres. Cette transaction a eu pour effet de diminuer la participation de Neptune dans Acasti de 10 % et a entraîné une augmentation de la participation ne donnant pas le contrôle de 8 266 839 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

a) Acasti (suite)

viii) Le 15 janvier 2014, Acasti a libéré 259 249 unités d'actions avec restrictions aux membres du conseil d'administration, hauts dirigeants, employés et consultants dans le cadre du régime incitatif à base de titres de capitaux propres d'Acasti. L'incidence de ces unités d'actions avec restrictions libérées sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (709 914)\$.

ix) Le 7 février 2014, Acasti a conclu un financement par voie de placement privé pour un produit brut de 2 150 000 \$ avec Fonds d'investissement RÉA II Fiera Capital inc. visant 1 616 542 unités au prix de 1,33 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'achat d'action de catégorie A d'Acasti. Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice de 1,60 \$, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018. Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres à des fins comptables. Le total des frais d'émission liés à cette transaction s'élève à 82 395 \$. Le produit net total a été attribué aux capitaux propres. La participation de Neptune dans Acasti a diminué de 1 % et a entraîné l'augmentation de la participation ne donnant pas le contrôle de 1 287 456 \$.

Le tableau suivant résume l'incidence des changements dans la participation de la Société dans Acasti :

	2015	2014
Participation de la Société au début de l'exercice	14 112 190 \$	5 364 035 \$
Incidence des changements dans la participation	2 992 640	16 502 886
Quote-part du résultat global	(1 449 811)	(7 754 731)
Participation de la Société à la fin de l'exercice	15 655 019 \$	14 112 190 \$

b) NeuroBioPharm

Le 20 février 2015, Neptune a réalisé le plan d'arrangement visant l'acquisition par Neptune de la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBioPharm (note 13 e)). La contrepartie comprenait des actions ordinaires de la Société évaluées à 257 971 \$ (déduction faite des frais d'émission de 8 144 \$) et une somme en trésorerie de 166 767 \$ en raison d'actionnaires dissidents, y compris Henri Harland et des parties liées. L'écart entre la contrepartie émise et la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle de NeuroBioPharm (5 925 127 \$), qui est de 6 395 438 \$, a été inscrit au déficit.

Les détenteurs d'options, de bons de souscription ou d'options d'achat d'actions convertibles en actions de catégorie A de NeuroBioPharm conserveront des droits équivalents de recevoir des actions ordinaires de Neptune à l'exercice, selon l'ajustement prévu aux termes du plan d'arrangement, afin de tenir compte du ratio de conversion de la juste valeur des actions de catégorie A de NeuroBioPharm selon la juste valeur des actions ordinaires de Neptune, lequel a été établi à 21,5 pour 1. En raison de cette transaction, compte tenu du fait qu'elle se rapporte au paiement fondé sur des actions de NeuroBioPharm alors en circulation, 331 250 options de NeuroBioPharm ont été échangées contre 15 400 options de Neptune aux termes du régime d'options sur actions de la Société. En outre, 5 759 112 droits à l'égard des bons de souscription de NeuroBioPharm et 2 755 000 options d'achat d'actions ont été échangés contre 395 931 bons de souscription de Neptune. Un montant de 199 429 \$ a été reclassé des bons de souscription et options de filiales au surplus d'apport dans les capitaux propres au moment de cet échange (note 18). De plus, les bons de souscription de NeuroBioPharm alors en circulation qui ne font pas partie de l'accord de paiement fondé sur des actions ont été échangés contre des bons de souscription de Neptune, comme il est mentionné à la note 13 d).

Aux 28 février 2015 et 2014, Neptune détenait respectivement 100 % et 75 % des actions NeuroBioPharm.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, avant le plan d'arrangement, la participation de la Société dans NeuroBioPharm a changé de la façon suivante :

- i) Divers détenteurs de bons de souscription de NeuroBioPharm ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A, ce qui a entraîné l'émission de 8 203 actions par NeuroBioPharm et un produit en trésorerie pour NeuroBioPharm de 3 281 \$ et une contrepartie additionnelle pour Neptune de 2 871 \$, pour un total de 6 152 \$. L'incidence de l'exercice de ces bons de souscription sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (11 922)\$.
- ii) NeuroBioPharm a libéré 373 499 attributions à base d'actions aux membres du conseil d'administration, hauts dirigeants, employés et consultants dans le cadre du régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm. L'incidence de ces unités avec restrictions libérées sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (616 219)\$.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la participation de la Société dans sa filiale NeuroBioPharm a changé de la façon suivante :

- iii) Divers détenteurs de bons de souscription de NeuroBioPharm ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A, ce qui a entraîné l'émission de 624 actions par NeuroBioPharm, un produit brut pour NeuroBioPharm de 256 \$ et une contrepartie additionnelle pour Neptune de 211 \$, pour un total de 467 \$. L'incidence de l'exercice de ces bons de souscription sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (534)\$.
- iv) Le 15 janvier 2014, NeuroBioPharm a libéré 196 749 attributions à base d'actions aux membres du conseil d'administration, hauts dirigeants, employés et consultants dans le cadre du régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm. L'incidence de ces unités d'actions avec restrictions libérées sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (314 132)\$.

Le tableau suivant résume l'incidence des changements dans la participation de la Société dans NeuroBioPharm :

	2015	2014
Participation de la Société au début de l'exercice	(12 618 101) \$	(11 969 221) \$
Changements dans la participation de la Société	10 933 379	314 921
Quote-part du résultat global	(1 920 228)	(963 801)
Participation de la Société à la fin de l'exercice	(3 604 950) \$	(12 618 101) \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

c) Options, options d'achat d'actions et bons de souscription de filiales

Les options, options d'achat d'actions et bons de souscription de filiales octroyés comme rémunération à base d'actions par la Société ou ses filiales, Acasti et NeuroBioPharm, se présentent comme suit :

	28 février 2015		28 février 2014	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Acasti Pharma Inc.				
Régime d'options sur actions (note 18 e))	4 296 250	3 913 047 \$	4 911 000	3 563 263 \$
Unités d'actions avec restrictions (note 18 f))	184 000	361 007	775 001	943 320
Options d'achat d'actions (note 18 h))	5 057 500	2 133 215	7 103 750	2 429 813
Bons de souscription liés à un placement privé				
Série 6 i)	–	–	375 000	306 288
Série 7 i)	–	–	375 000	100 400
	9 537 750	6 407 269	13 539 751	7 343 084
NeuroBioPharm Inc. (note 14 b))				
Régime d'options sur actions ii)	–	–	485 000	14 791
Régime d'intéressement à base d'actions (note 18 j)) iii)	–	–	584 501	24 685
Droits sur les bons de souscription de série 2011-2 iv)	–	–	1 521 250	18 484
Droits sur les bons de souscription de série 2011-3 v)	–	–	5 895 668	166 798
Options d'achat d'actions vi)	–	–	3 970 000	5 826
	–	–	12 456 419	230 584
	9 537 750	6 407 269 \$	25 996 170	7 573 668 \$

- i) Ces bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés durant la période. Le montant comptabilisé au titre des bons de souscription et options de filiales a été reclassé dans le surplus d'apport à l'expiration.
- ii) Au 20 février 2015, 331 250 options de Neuro étaient en circulation, lesquelles options avaient une valeur comptable de 12 999 \$. Dans le cadre du plan d'arrangement, ces options ont été échangées contre 15 400 options de Neptune aux termes du régime d'options sur actions de la Société assorties d'un prix d'exercice de 11,89 \$ (note 18 a)).
- iii) Dans le cadre du plan d'arrangement, la libération de la totalité des attributions à base d'actions a été devancée. Par conséquent, aucune attribution à base d'actions n'était en circulation au 20 février 2015.
- iv) Au 20 février 2015, 1 255 000 droits à l'égard des bons de souscription de série 2011-2 d'une valeur comptable de 18 923 \$ étaient en circulation. Dans le cadre du plan d'arrangement, ces droits ont été échangés contre 58 362 bons de souscription de série 2011-2 de Neptune assortis d'un prix d'exercice de 15,65 \$.
- v) Au 20 février 2015, 4 504 112 droits à l'égard des bons de souscription de série 2011-3 d'une valeur comptable de 163 641 \$ étaient en circulation. Dans le cadre du plan d'arrangement, ces droits ont été échangés contre 209 463 bons de souscription de série 2011-3 de Neptune assortis d'un prix d'exercice de 10,29 \$.
- vi) Au 20 février 2015, 2 755 000 options d'achat d'actions d'une valeur comptable de 3 864 \$ étaient en circulation. Dans le cadre du plan d'arrangement, ces options d'achat d'actions ont été échangées contre 128 106 bons de souscription de Neptune assortis d'un prix d'exercice de 18,44 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

14. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

c) Options, options d'achat d'actions et bons de souscription de filiales (suite)

Les autres bons de souscription de filiales en circulation qui pourraient avoir une incidence sur la participation ne donnant pas le contrôle dans le futur se présentent comme suit :

	28 février 2015		28 février 2014	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Acasti Pharma Inc.				
Bons de souscription de l'appel public à l'épargne de 2014 de série 8 classés dans les passifs (note 14 a) vii) (592 500 détenus par Neptune)	18 400 000	2 281 508 \$	18 400 000	10 821 413 \$
Bons de souscription du placement privé de 2014 de série 9 (note 14 a) ix)	1 616 542	–	1 616 542	–
	20 016 542	2 281 508	20 016 542	10 821 413
NeuroBioPharm Inc. (note 14 b))				
Bons de souscription de série 2011-1 (1 940 000 détenus par Neptune au 28 février 2014) i)	–	–	5 997 504	–
Bons de souscription de série 2011-2 (1 894 324 détenus par Neptune au 28 février 2014) ii)	–	–	1 928 825	–
Bons de souscription de série 2011-3 (374 005 détenus par Neptune au 28 février 2014) iii)	–	–	2 154 507	–
	–	–	10 080 836	–
	20 016 542	2 281 508 \$	30 097 378	10 821 413 \$

- i) Au 20 février 2015, 5 989 301 bons de souscription de série 2011-1 étaient en circulation, dont 1 940 000 étaient détenus par Neptune. Dans le cadre du plan d'arrangement, les 1 940 000 bons de souscription détenus par Neptune ont été annulés et le reliquat de 4 049 301 bons de souscription a été échangé contre 188 338 bons de souscription de série 2011-1 de Neptune assortis d'un prix d'exercice de 16,13 \$ et expirant le 12 avril 2015.
- ii) Au 20 février 2015, 2 195 075 bons de souscription de série 2011-2 étaient en circulation, dont 2 160 574 étaient détenus par Neptune. Dans le cadre du plan d'arrangement, les 2 160 574 bons de souscription détenus par Neptune ont été annulés et le reliquat de 34 501 bons de souscription a été échangé contre 1 604 bons de souscription de série 2011-2 de Neptune assortis d'un prix d'exercice de 10,11 \$ et expirant le 12 avril 2016.
- iii) Au 20 février 2015, 3 546 063 bons de souscription de série 2011-3 étaient en circulation, dont 1 765 561 étaient détenus par Neptune. Dans le cadre du plan d'arrangement, les 1 765 561 bons de souscription détenus par Neptune ont été annulés et le reliquat de 1 780 502 bons de souscription a été échangé contre 82 813 bons de souscription de série 2011-3 de Neptune assortis d'un prix d'exercice de 10,37 \$ et expirant le 12 avril 2016.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

15. Explosion de l'usine

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a comptabilisé une perte liée à l'explosion de l'usine de 1 347 799 \$ au titre d'une perte de valeur visant les immobilisations corporelles détruites et d'autres coûts.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a comptabilisé des recouvrements d'assurance de 11 554 267 \$ dans les autres produits. Du montant comptabilisé en 2014, une tranche de 5 593 442 \$ restait à recevoir au 28 février 2014 et avait été reçue au 28 février 2015.

16. Charges liées au personnel

	28 février 2015	28 février 2014
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	10 648 664 \$	7 189 580 \$
Rémunération à base d'actions	4 608 154	10 684 115
	15 256 818 \$	17 873 695 \$

La rémunération à base d'actions n'inclut pas la somme de 343 947 \$ (1 974 471 \$ en 2014) liée à la rémunération des consultants.

17. Produits financiers et charges financières

a) Produits financiers

	28 février 2015	28 février 2014
Produits d'intérêts	153 594 \$	100 862 \$
Variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription (note 24)	8 539 905	–
Gain de change	2 197 582	1 273 782
Produits financiers	10 891 081 \$	1 374 644 \$

b) Charges financières

	28 février 2015	28 février 2014
Charges d'intérêts et autres charges financières	(871 296) \$	(88 041) \$
Frais d'émission de bons de souscription de filiales (note 14 a) vii)	–	(1 117 380)
Variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription (note 24)	–	(491 077)
Charges financières	(871 296) \$	(1 696 498) \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

18. Paiements fondés sur des actions

Description des accords de paiement fondé sur des actions

Au 28 février 2015, le groupe avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

Paiements fondés sur des actions de la Société

a) Régime d'options sur actions de la Société

La Société a instauré un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le prix d'exercice des options sur actions octroyées en vertu du régime correspond au minimum au prix de clôture des actions ordinaires à la cote de la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les modalités d'acquisition et d'exercice des options sont déterminées par le conseil d'administration, ainsi que la durée des options qui ne peut toutefois excéder 7 ans ou qui peut être plus courte, selon ce que détermine le conseil d'administration, conformément aux dispositions du régime. Le régime d'options sur actions permet à la Société d'octroyer un nombre d'options limité à 15 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de temps à autre. Le nombre total d'options sur actions pouvant être émises à une seule et même personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises en circulation au moment de l'octroi, ce pourcentage étant limité à 2 % par consultant.

Tout octroi d'options sur actions en vertu du régime doit prévoir une période d'acquisition des droits minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale des droits sur une base trimestrielle, au minimum.

Le nombre et le prix d'exercice moyen pondéré des options d'achat d'actions se présentent comme suit :

	2015		2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Options en circulation aux 1 ^{er} mars 2014 et 2013	3,16 \$	8 052 918	2,95 \$	8 115 418
Attribution	2,36	2 805 000	3,11	1 640 000
Échange (plan d'arrangement de NeuroBioPharm – note 14 b))	11,89	15 400	–	–
Renonciation	3,07	(361 250)	3,18	(457 750)
Annulation (note 23 b) i))	3,04	(545 000)	–	–
Expiration	2,90	(1 596 250)	2,36	(146 250)
Exercice	2,50	(325 000)	1,88	(1 098 500)
Options en circulation aux 28 février 2015 et 2014	3,10 \$	8 045 818	3,16 \$	8 052 918
Options exerçables aux 28 février 2015 et 2014	3,39 \$	5 436 253	3,18 \$	5 362 498

	Options en circulation		Options exerçables	
	Durée contractuelle résiduelle pondérée	Nombre d'options en circulation	Nombre pondéré d'options exerçables	Nombre d'options en circulation
Prix d'exercice				
1,80 \$ - 2,50 \$	5,70	2 040 000	380 833	2,13 \$
2,51 \$ - 3,00 \$	1,13	1 800 000	1 478 750	2,89
3,01 \$ - 3,50 \$	1,01	2 167 500	1 720 416	3,16
3,51 \$ - 4,00 \$	0,89	1 422 918	1 241 668	3,82
4,51 \$ - 5,07 \$	0,53	600 000	600 000	5,03
10,51 \$ - 11,00 \$	1,24	13 773	13 773	10,75
21,01 \$ - 21,50 \$	1,68	1 627	813	21,50
	2,17	8 045 818	5 436 253	3,39 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

18. Paiements fondés sur des actions (suite)

a) Régime d'options sur actions de la Société (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des exercices indiqués ci-dessous :

	2015	2014
Prix d'exercice	2,36 \$	3,11 \$
Prix de l'action	2,32 \$	2,94 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,04 %	0,50 %
Durée estimative	2,79 ans	1,99 an
Volatilité prévue	58,42 %	64,42 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 0,83 \$ (1,16 \$ en 2014). La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des non-salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 1,10 \$ (0,69 \$ en 2014).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options d'achat d'actions exercées durant l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 2,95 \$ (3,35 \$ en 2014). Lors de l'exercice de ces options, un montant de 340 860 \$ a été reclassé dans le capital social.

La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime s'est chiffrée à 1 437 740 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (4 338 534 \$ en 2014).

b) Unités d'actions avec restrictions de la Société (« unités »)

La Société a établi un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants de la Société. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions en circulation sous forme d'actions.

Les unités attribuées par la Société s'acquiescent graduellement au fil du temps et expirent au plus tard le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur. La juste valeur des unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des unités octroyées durant l'exercice terminé le 28 février 2014 était de 3,32 \$ par unité.

	2015	2014
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
Unités d'actions avec restrictions en circulation aux 1 ^{er} mars 2014 et 2013	739 918	–
Attribution	–	1 191 000
Libération	(522 958)	(425 332)
Renonciation	(17 084)	(25 750)
Annulation (note 23 b) i)	(170 001)	–
Unités d'actions avec restrictions en circulation aux 28 février 2015 et 2014	29 875	739 918

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, 522 958 unités, dont les droits étaient entièrement acquis et qui avaient été octroyées au titre de services passés, ont été libérées (425 332 en 2014). La juste valeur de ces unités, de 3,32 \$ par unité, pour un total de 1 736 221 \$, a été reclassée au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 du surplus d'apport au capital social, à l'exercice (1 412 102 \$ en 2014).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

18. Paiements fondés sur des actions (suite)

b) Unités d'actions avec restrictions de la Société (« unités ») (suite)

La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime s'est chiffrée à 961 212 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (2 753 070 \$ en 2014).

c) Bons de souscription de la Société

Le nombre et le prix moyen pondéré des bons de souscription émis dans le cadre du plan d'arrangement de NeuroBioPharm (note 14 b)) s'établissent comme suit :

	2015			
	Bons de souscription en circulation		Bons de souscription exerçables	
Prix d'exercice	Durée contractuelle résiduelle pondérée	Nombre de bons de souscription en circulation	Nombre pondéré de bons de souscription en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
8,50 \$ - 11,50 \$	1,12	175 529	175 529	9,37 \$
14,00 \$ - 16,50 \$	1,27	158 566	149 892	15,60
20,00 \$ - 21,50 \$	1,45	61 836	54 911	21,50
	1,23	395 931	380 332	13,58 \$

d) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a conclu une convention d'honoraires avec un consultant pour les services rendus jusqu'au 31 janvier 2014. Comme convenu, une partie de la juste valeur des services reçus par la Société a été réglée en actions ordinaires. Cette transaction est visée par l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, un montant de néant (1 220 926 \$ en 2014), correspondant à la juste valeur des services reçus, est présenté dans la charge de rémunération à base d'actions. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a émis 100 723 actions (275 163 actions en 2014) au consultant, en paiement d'une partie des services rendus à la Société, pour lequel un montant de 335 722 \$ (885 204 \$ en 2014) a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

Paiements fondés sur des actions de la filiale Acasti

e) Régime d'options sur actions de la filiale Acasti

La filiale Acasti a instauré un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime prévoit l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A d'Acasti. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime correspond au minimum au prix de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. Aux termes de ce régime, le nombre d'options pouvant être octroyées est limité à 10 % du nombre d'actions de catégorie A d'Acasti émises et en circulation de temps à autre. Les modalités d'acquisition et d'exercice des options sont déterminées par le conseil d'administration d'Acasti et incluent notamment les restrictions suivantes : la durée des options ne peut excéder dix ans et tout octroi d'options en vertu du régime d'options sur actions comprend certaines restrictions minimales, notamment une période d'acquisition des droits minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale des droits sur une base trimestrielle, au minimum. Le nombre total d'actions pouvant être émises à une seule et même personne est limité à 5 % du nombre total d'actions d'Acasti émises et en circulation, ce pourcentage étant limité à 2 % par consultant.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

18. Paiements fondés sur des actions (suite)

e) Régime d'options sur actions de la filiale Acasti (suite)

Le nombre et le prix d'exercice moyen pondéré des options d'achat d'actions se présentent comme suit :

	2015		2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
Options en circulation aux 1 ^{er} mars 2014 et 2013	1,57 \$	4 911 000	1,55 \$	5 216 250
Attribution	0,95	512 500	2,23	297 500
Exercice	0,25	(200 000)	1,37	(296 500)
Renonciation	1,49	(227 250)	2,06	(306 250)
Annulation (note 23 b) i))	1,75	(600 000)	–	–
Expiration	1,80	(100 000)	–	–
Options en circulation aux 28 février 2015 et 2014	1,53 \$	4 296 250	1,57 \$	4 911 000
Options exerçables aux 28 février 2015 et 2014	1,55 \$	3 320 375	1,39 \$	3 412 165

	Options en circulation		Options exerçables	
	Durée contractuelle résiduelle pondérée	Nombre d'options en circulation	Nombre pondéré d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
Prix d'exercice				
0,25 \$ - 1,00 \$	3,93	662 500	432 500	0,25 \$
1,01 \$ - 1,50 \$	1,46	1 891 250	1 561 875	1,39
1,51 \$ - 2,00 \$	1,88	15 000	7 500	1,75
2,01 \$ - 2,50 \$	1,89	1 672 500	1 264 750	2,13
2,51 \$ - 2,75 \$	0,82	55 000	53 750	2,75
	2,00	4 296 250	3 320 375	1,55 \$

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes suivantes :

	2015	2014
Prix d'exercice	0,95 \$	2,23 \$
Prix de l'action	0,92 \$	1,88 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,14 %	1,11 %
Durée estimative	3,00 ans	2,49 ans
Volatilité prévue	60,34 %	64,81 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 0,35 \$ (0,67 \$ en 2014). Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés au cours des exercices terminés les 28 février 2015 et 2014.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

18. Paiements fondés sur des actions (suite)

e) Régime d'options sur actions de la filiale Acasti (suite)

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options sur actions exercées au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 0,92 \$ (3,77 \$ en 2014).

La charge de rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime s'est chiffrée à 1 042 260 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (945 475 \$ en 2014). Le montant est inclus dans le poste « Transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

f) Unités d'actions avec restrictions d'Acasti (les « unités »)

Acasti a établi un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants d'Acasti. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration d'Acasti. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions en circulation sous forme d'actions.

Les unités attribuées par Acasti s'acquièrent graduellement au fil du temps, et expirent au plus tard le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur. La juste valeur des unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, au poste « Transactions dont le paiement est fondé sur des actions » dans les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, sur la période d'acquisition. La juste valeur des unités attribuées au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 s'est chiffrée à 2,89 \$ par unité.

	2015	2014
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
Unités d'actions avec restrictions en circulation aux 1 ^{er} mars 2014 et 2013	775 001	–
Attribution	–	1 060 000
Libération	(381 833)	(259 249)
Renonciation	(18 334)	(25 750)
Annulation (note 23 b) i)	(190 834)	–
Unités d'actions avec restrictions en circulation aux 28 février 2015 et 2014	184 000	775 001

La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime s'est chiffrée à 1 072 694 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (1 692 550 \$ en 2014). Le montant est inclus au poste « Transactions dont le paiement est fondé sur des actions » dans les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

g) Droits incitatifs sur les bons de souscription d'Acasti

De temps à autre, la Société octroyait à ses employés des droits incitatifs sur des bons de souscription de série 4 qu'elle détenait dans sa filiale Acasti.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, tous les droits ont été exercés et remplacés (note 18 h)). Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options sur actions exercées durant l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 2,46 \$.

La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime s'est chiffrée à 1 471 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014. Le montant a été inclus au poste « Transactions dont le paiement est fondé sur des actions » dans les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

18. Paiements fondés sur des actions (suite)

h) Options d'achat d'actions d'Acasti

De temps à autre, la Société octroie à ses employés des options d'achat d'actions qu'elle détient dans sa filiale Acasti.

Le nombre et le prix d'exercice moyen pondéré des options d'achat d'actions d'Acasti se présentent comme suit :

	2015		2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
Options d'achat d'actions en circulation aux 1 ^{er} mars 2014 et 2013	1,71 \$	7 103 750	2,75 \$	2 175 000
Attribution	–	–	3,00	1 975 000
Exercice	0,26	(1 186 250)	–	–
Renonciation	2,94	(235 000)	2,88	(200 000)
Annulation (note 23 b) i)	2,88	(625 000)	–	–
Octroi en remplacement d'attributions i)	–	–	0,26	3 153 750
Options d'achat d'actions en circulation aux 28 février 2015 et 2014	1,85 \$	5 057 500	1,71 \$	7 103 750
Options d'achat d'actions exerçables aux 28 février 2015 et 2014	1,81 \$	4 896 000	1,12 \$	4 731 914

	Options d'achat d'actions en circulation		Options d'achat d'actions exerçables	
	Durée contractuelle résiduelle pondérée	Nombre d'options d'achat d'actions en circulation	Nombre pondéré d'achat d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
Prix d'exercice				
0,25 \$ - 1,50 \$	2,58	1 967 500	1 967 500	0,27 \$
1,51 \$ - 3,00 \$	1,45	3 090 000	2 928 500	2,85
	1,89	5 057 500	4 896 000	1,81 \$

- i) Le 1^{er} octobre 2013, Neptune a émis à certains employés, dirigeants et administrateurs du groupe (les « employés »), 3 153 750 options d'achat d'actions de catégorie A d'Acasti que Neptune détient dans Acasti (les « options d'achat d'actions »), chaque option d'achat d'actions permettant à son détenteur d'acquérir de Neptune une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice variant de 0,25 \$ à 0,50 \$ par action avant le 1^{er} octobre 2017. Antérieurement, Neptune avait octroyé des droits sur 3 153 750 bons de souscription de série 4 d'Acasti (les « bons de souscription ») qu'elle détenait aux mêmes employés, chaque bon de souscription permettant à son détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice variant de 0,25 \$ à 0,50 \$ par action avant le 8 octobre 2013 (voir g) ci-dessus).

Aux fins comptables, la direction a identifié l'octroi des options d'achat d'actions comme une attribution de remplacement des bons de souscription. Par conséquent, la transaction a été comptabilisée conformément à la directive comptable sur les modifications aux termes de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. La différence entre la juste valeur des bons de souscription et des options d'achat d'actions à la date de modification, qui se chiffre à 81 716 \$, a été considérée favorable aux employés étant donné que l'échéance a été, dans les faits, prolongée de quatre ans et a été comptabilisée en charges à la date de modification puisque les droits visant les options d'achat d'actions étaient entièrement acquis à l'émission. Ce montant a été inscrit au poste « Transactions dont le paiement est fondé sur des actions » dans les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice terminé le 28 février 2014.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

18. Paiements fondés sur des actions (suite)

h) Options d'achat d'actions d'Acasti (suite)

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice indiqué ci-dessous.

	2014
Prix d'exercice	3,00 \$
Prix de l'action	2,89 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %
Durée estimative	2,45 ans
Volatilité prévue	62,63 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 1,08 \$. Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée à des non-salariés au cours des exercices terminés les 28 février 2015 et 2014.

La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime d'options d'achat d'actions s'est chiffrée à 404 916 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (1 571 107 \$ en 2014). Le montant est inclus dans le poste « Transactions dont le paiement est fondé sur des actions » dans les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Paiements fondés sur des actions de la filiale NeuroBioPharm

Dans le cadre du plan d'arrangement aux termes duquel Neptune a acquis la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBioPharm, les options, droits liés aux bons de souscription et options d'achat d'actions de NeuroBioPharm ont été échangés contre des droits équivalents de Neptune (note 14 b)).

La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime avant le plan d'arrangement s'est chiffrée à 3 394 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (9 377 \$ en 2014). Le montant est inclus au poste « Transactions dont le paiement est fondé sur des actions » dans les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm

Dans le cadre du plan d'arrangement aux termes duquel Neptune a acquis la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBioPharm, la libération de la totalité des attributions à base d'actions en circulation avant le plan d'arrangement a été accélérée. La charge de rémunération à base d'actions au titre de ce régime a également été accélérée en conséquence. La rémunération à base d'actions comptabilisée au titre de ce régime avant le plan d'arrangement s'est chiffrée à 29 885 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (44 360 \$ en 2014). Le montant est inclus au poste « Transactions dont le paiement est fondé sur des actions » dans les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

19. Impôt sur le résultat

Charge d'impôt différé

	2015	2014
Naissance et renversement des différences temporaires	8 932 329 \$	2 459 358 \$
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	(8 932 329)	(2 459 358)
Charge d'impôt différé	– \$	– \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

19. Impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	2015	2014
Perte avant impôt sur le résultat	(29 577 189) \$	(22 237 472) \$
Impôt au taux d'impôt combiné canadien prévu par la loi de 26,9 %	(7 956 264) \$	(5 981 880) \$
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	8 932 329	2 459 358
Rémunération à base d'actions non déductible	1 332 115	3 405 160
Variation de la juste valeur non déductible	(2 297 234)	132 100
Écarts permanents et autres	(10 946)	(14 738)
Impôt étrangers payés	245 093	-
Charge d'impôt totale	245 093 \$	- \$

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Aux 28 février 2015 et 2014, les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables à ce qui suit :

	2015			2014		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Pertes fiscales reportées en avant	- \$	- \$	- \$	4 722 000 \$	- \$	4 722 000 \$
Recouvrements d'assurance	-	-	-	-	(4 722 000)	(4 722 000)
Immobilisations corporelles	530 000	-	530 000	357 000	-	357 000
Crédit d'impôt	-	(530 000)	(530 000)	-	(357 000)	(357 000)
Actifs (passifs) d'impôt	530 000	(530 000)	-	5 079 000	(5 079 000)	-
Compensation des soldes d'impôt	(530 000)	530 000	-	(5 079 000)	5 079 000	-
Actifs (passifs) nets d'impôt	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aux 28 février 2015 et 2014, les actifs d'impôt différé qui n'ont pas été comptabilisés dans les présents états financiers consolidés parce qu'ils ne remplissent pas les critères de comptabilisation se résument comme suit :

	2015	2014
Pertes fiscales reportées en avant	14 295 000 \$	3 812 000 \$
Charges de recherche et de développement	6 125 000	4 622 000
Immobilisations corporelles et incorporelles	269 000	2 977 000
Autres différences temporaires déductibles	1 464 000	1 281 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	22 153 000 \$	12 692 000 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

19. Impôt sur le résultat (suite)

Actifs d'impôt différé non comptabilisés (suite)

Au 28 février 2015, les montants et les dates d'expiration des attributs fiscaux et différences temporaires susceptibles de réduire le résultat imposable des exercices futurs se résument comme suit :

	Fédéral	Provincial
Pertes fiscales reportées en avant		
2028	57 000 \$	66 000 \$
2029	730 000	730 000
2030	1 842 000	1 835 000
2031	2 374 000	2 367 000
2032	3 824 000	3 224 000
2033	6 155 000	6 127 000
2034	15 719 000	15 719 000
2035	22 721 000	22 721 000
	53 422 000 \$	52 789 000 \$
Charges de recherche et de développement, sans délai prescrit	20 312 000 \$	25 863 000 \$
Autres différences temporaires déductibles, sans délai prescrit	6 322 000 \$	6 596 000 \$

20. Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action au 28 février 2015 est fondé sur la perte nette attribuable aux propriétaires de la Société de 27 960 545 \$ (16 640 006 \$ en 2014) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 74 550 120 (60 820 080 en 2014).

La perte diluée par action équivalait au même montant que la perte de base par action, étant donné que les options, unités d'actions avec restrictions et bons de souscription auraient un effet antidilutif puisque la Société a subi des pertes au cours de chacun des exercices présentés. Toutes les options, toutes les unités d'actions avec restrictions et tous les bons de souscription en circulation pourraient avoir un effet de dilution à l'avenir.

21. Instruments financiers

La présente note fournit des informations sur la nature et l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que sur la façon dont la Société gère ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de cette période.

Le risque de crédit de la Société relativement aux créances clients est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un groupe relativement restreint de distributeurs. Au 28 février 2015, la Société avait des sommes à recevoir auprès de trente clients. Pour la plupart des ventes, les modalités de paiement sont conformes à la pratique courante dans le secteur. Cinq clients comptaient pour 76 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs au 28 février 2015 (cinq clients comptaient pour 68 % au 28 février 2014).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

21. Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé. Le profil et la solvabilité des clients au détail de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou de cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités et sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance crédit dont le montant atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient. Les contrôles et processus de la Société en matière de crédit ne peuvent éliminer le risque de crédit.

La Société constitue une provision pour ramener les créances clients à leur valeur de réalisation attendue dès qu'elle détermine qu'une créance n'est pas recouvrable en totalité, et les radiations sont imputées aux résultats consolidés sauf si la perte a été comptabilisée durant des périodes antérieures, auquel cas la radiation est portée en réduction de la provision pour créances douteuses. La Société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des évaluations de la recouvrabilité des soldes des créances clients chaque date de clôture, en prenant en considération les montants en souffrance et les informations selon lesquelles un client éprouverait des problèmes en matière de liquidité ou de continuité de l'exploitation.

Aux 28 février 2015 et 2014, le classement chronologique des créances clients et la provision pour créances douteuses s'établissaient comme suit :

	28 février 2015	28 février 2014
En règle	3 964 058 \$	1 776 739 \$
En souffrance de 0 à 30 jours	890 820	382 575
En souffrance de 31 à 120 jours	205 970	320 469
En souffrance depuis plus de 121 jours	5 071 531	5 017 541
Créances clients	10 132 379	7 497 324
Moins la provision pour créances douteuses	(5 248 002)	(2 566 410)
	4 884 377 \$	4 930 914 \$

La provision pour créances douteuses vise surtout les créances clients en souffrance depuis plus de 121 jours à l'égard desquelles les sommes dues ne seront vraisemblablement pas recouvrées.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

21. Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 la Société a comptabilisé une charge de créances douteuses de 1 838 000 \$ (2 193 000 \$ en 2014) liée à un client important, pour lequel la créance client totale impayée au 28 février 2015 est de 4 590 000 \$ et dont la totalité fait maintenant l'objet d'une provision (4 365 000 \$ en 2014). Afin de recouvrer les sommes qui lui sont dues, Neptune a engagé une procédure d'arbitrage contre ce client en août 2014, dans le cadre de laquelle elle a réclamé une somme d'environ 3,7 millions de dollars américains. En réponse, le client a allégué dans sa demande reconventionnelle que Neptune lui doit au moins 40 millions de dollars américains au titre de dommages-intérêts. Neptune entend poursuivre sa réclamation et s'opposer fermement à la demande reconventionnelle du client, que la direction juge non fondée. Aucune date n'a été fixée pour l'audience.

L'évolution de la provision pour créances douteuses à l'égard des créances clients s'établit comme suit :

	28 février 2015	28 février 2014
Solde au début de l'exercice	2 566 410 \$	325 853 \$
Créances douteuses	2 080 772	2 242 746
Perte de change	603 910	–
Radiation affectée en réduction de la provision	(3 090)	(2 189)
Solde à la fin de l'exercice	5 248 002 \$	2 566 410 \$

b) Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Environ 54 % des produits de la Société sont libellés en dollars américains, 22 % sont libellés en euros et 21 % en dollars australiens. Une petite partie des charges, à l'exception de celles qui sont liées aux achats de matières premières, lesquels sont essentiellement effectués en dollars américains, est libellée en devises. Les fluctuations de la valeur du dollar américain (« \$ US »), de l'euro (« EURO ») et du dollar australien (« \$ A ») par rapport au dollar canadien (« \$ CA ») présentent un risque financier.

Le tableau suivant indique les principaux éléments qui ont été exposés au risque de change, tel que présenté en dollars canadiens aux dates suivantes :

	28 février 2015			28 février 2014		
	\$ US	EURO	\$ A	\$ US	EURO	\$ A
Trésorerie	1 707 006 \$	190 545 \$	– \$	2 905 646 \$	12 909 \$	– \$
Placements à court terme	18 758 076	–	–	15 504 707	–	–
Clients et autres débiteurs	2 874 262	1 307 577	969 906	9 592 046	953 708	194 893
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 603 755)	(60 195)	–	(3 084 858)	(89 931)	–
Sommes perçues d'avance	–	(577 748)	–	–	(630 713)	–
	20 735 589 \$	860 179 \$	969 906 \$	24 917 541 \$	245 973 \$	194 893 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

21. Instruments financiers (suite)

b) Risque de change (suite)

Les taux de change ci-après ont été appliqués aux périodes et dates qui suivent :

	28 février 2015		28 février 2014	
	Taux moyen	Taux à la clôture	Taux moyen	Taux à la clôture
\$ US par \$ CA	1,1255	1,2503	1,0466	1,1074
EURO par \$ CA	1,4529	1,4006	1,3955	1,5290
\$ A par \$ CA	0,9958	0,9767	0,9865	0,9893

Compte tenu des positions en devises de la Société indiquées ci-dessus et en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées, toute variation de taux de change présentée dans le tableau précédent à la suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain et de l'euro aurait augmenté le bénéfice net comme suit :

	28 février 2015			28 février 2014		
	\$ US	EURO	\$ A	\$ US	EURO	\$ A
Augmentation du bénéfice net	829 225 \$	30 708 \$	49 652 \$	1 125 047 \$	8 044 \$	9 850 \$

Un recul hypothétique des devises étrangères de 5 % aurait eu un effet égal, mais opposé, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées les mêmes.

De temps à autre, la Société conclut des contrats de change visant l'achat ou la vente futur de devises à des taux de change préétablis. Ces contrats de change ont pour but de stabiliser le risque lié aux fluctuations des taux de change futurs. Aucun contrat dérivé important n'était en vigueur aux 28 février 2015 et 2014.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt aux 28 février 2015 et 2014 s'établit comme suit :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme
Prêts et emprunts	Taux d'intérêt fixe

Le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

Une hausse hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 aurait réduit le bénéfice net consolidé de 54 236 \$. Une baisse hypothétique de 0,5 % aurait eu un effet contraire mais équivalent.

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

21. Instruments financiers (suite)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la note 25. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le comité d'audit et le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société et examinent les transactions les plus importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités. Se reporter à la note 1.

Les informations suivantes représentent les échéances contractuelles des passifs financiers et autres contrats aux 28 février 2015 et 2014 :

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	28 février 2015	
				De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	7 615 \$	7 615 \$	7 615 \$	– \$	– \$
Prêts et emprunts*	14 547	18 525	1 413	16 412	700
	22 162 \$	26 140 \$	9 028 \$	16 412 \$	700 \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Les dérivés portant sur les capitaux propres de la Société, y compris les passifs dérivés au titre des bons de souscription, ne génèrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions.

De plus, des sommes perçues d'avance d'un montant approximatif de 577 748 \$ au 28 février 2015 peuvent être remboursables au cours de l'exercice suivant si la Société n'atteint pas certains jalons de développement.

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	28 février 2014	
				De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	14 841 \$	14 841 \$	14 841 \$	– \$	– \$
Prêts et emprunts*	10 099	13 934	615	10 153	3 166
	24 940 \$	28 775 \$	15 456 \$	10 153 \$	3 166 \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

e) Placements à court terme

Au 28 février 2015, les placements à court terme comprenant des dépôts à terme sont souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Les placements à court terme incluent quatre placements totalisant 23 372 677 \$ venant à échéance entre le 2 mars 2015 et le 2 septembre 2015, portant intérêt au taux de 0,10 % à 1,00 % par année, encaissables en tout temps à la discrétion de la Société, à certaines conditions.

Au 28 février 2014, les placements à court terme comprenant des dépôts à terme sont souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Les placements à court terme incluent quatre placements totalisant 23 025 951 \$ venant à échéance entre le 8 mai 2014 et le 18 février 2015, portant intérêt au taux de 0,15 % à 1,15 % par année, encaissables en tout temps à la discrétion de la Société, à certaines conditions.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

22. Contrats de location simple

La Société loue ses locaux en vertu de contrats de location simple expirant à diverses dates entre le 31 mai 2016 et le 30 septembre 2022.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, un montant de 572 815 \$ a été constaté comme charge pour les frais de loyer dans les frais généraux et charges administratives (642 743 \$ en 2014). Ces montants comprennent la quote-part de la Société de certains frais d'exploitation et les taxes des locaux loués en vertu du contrat de 59 600 \$ et 92 600 \$, respectivement (87 100 \$ et 104 300 \$, respectivement, en 2014).

Les paiements de loyers minimaux pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit : 632 289 \$ en 2016, 433 119 en 2017, 331 017 \$ en 2018, 331 017 \$ en 2019, 331 017 \$ en 2020 et 855 128 \$ par la suite.

La Société a d'autres contrats de location simple qui expirent à diverses dates entre le 31 juillet 2017 et le 13 juillet 2020.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, un montant de 10 979 \$ a été comptabilisé comme charge au titre d'autres contrats de location simple dans les frais généraux et charges administratives (10 325 \$ en 2014). Les paiements de loyers minimaux aux termes de ces autres contrats de location simple pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit : 8 919 \$ en 2016, 8 919 \$ en 2017, 8 050 \$ en 2018, 7 429 \$ en 2019, 7 429 \$ en 2020 et 1 857 \$ par la suite.

23. Engagements et éventualités

a) Engagements

- i) Aux termes d'une entente conclue avec une société contrôlée par Henri Harland, la Société s'est engagée à payer des redevances représentant 1 % des produits, en versements semestriels pour une période indéterminée. Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, le total des redevances inscrit dans les charges d'exploitation se chiffre à 175 216 \$ (436 589 \$ en 2014). Au 28 février 2015, le solde dû à cette société en vertu de ce contrat s'élève à 175 216 \$ (573 589 \$ au 28 février 2014). Ce montant est présenté sous le poste « Fournisseurs et autre créditeurs » aux états consolidés de la situation financière.
- ii) Au 28 février 2015, la Société avait conclu des ententes s'élevant à environ 550 045 \$ avec divers fournisseurs en ce qui a trait à l'agrandissement de l'usine. Toujours au 28 février 2015, la Société avait également signé des ententes de services-conseils se chiffrant à 151 048 \$ avec divers consultants.
- iii) Dans le cours normal de ses activités, la Société a signé des ententes se chiffrant à 411 793 \$ avec divers partenaires et fournisseurs pour que ceux-ci exécutent des projets de recherche.
- iv) Dans le cours normal de ses activités, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs pour que ceux-ci exécutent des projets de recherche, fabriquent des produits et les commercialisent.

La filiale de la Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront menés sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total initial de 10 562 442 \$, dont une tranche de 6 299 274 \$ a été versée à ce jour. Au 28 février 2015, un montant de 432 446 \$ était inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

b) Éventualités

- i) Le 29 mai 2014, la Société et ses filiales se sont vu signifier la poursuite entamée par M. Henri Harland, ancien président et chef de la direction de la Société et de ses filiales, qui a démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa plainte qu'il a été forcé de démissionner et il réclame entre autres la reconnaissance des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, le versement d'une somme d'environ 8 500 000 \$ et l'émission à son nom de 500 000 actions de Neptune, d'Acasti et de NeuroBioPharm, ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat d'actions d'Acasti et de NeuroBioPharm détenues par Neptune. Neptune et ses filiales estiment que la réclamation telle qu'elle est formulée est non fondée. Le 11 décembre 2014 Neptune, Acasti et NeuroBioPharm ont déposé leur défense et demande reconventionnelle, y alléguant que le contrat de M. Harland était nul et sans effet et qu'aucune somme ne lui est due à la suite de sa démission. Si le tribunal juge néanmoins que le contrat est valable, la Société a déclaré dans sa défense et demande reconventionnelle que des preuves suffisantes ont été découvertes après la démission de M. Harland qui auraient justifié son congédiement motivé et qu'aucune somme n'est due au plaignant. Aucune date n'a été fixée pour le procès. Tous les paiements fondés sur des actions en circulation détenus par M. Harland ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015. À la date des présents états financiers, aucune entente n'a été conclue et aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard de ce litige. Neptune et ses filiales ont également déposé une autre demande pour recouvrer certaines sommes auprès de M. Harland.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

23. Engagements et éventualités (suite)

b) Événualités (suite)

- ii) Le 15 décembre 2014, Neptune s'est vu signifier onze (11) constats d'infraction par le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec concernant des infractions à la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec* (RLRQ c. Q-2), le montant total des amendes s'élevant à environ 360 000 \$. Les infractions qui lui sont reprochées sont liées à l'incident du 8 novembre 2012 et pourraient faire l'objet d'une contestation. Le 13 janvier 2015, Neptune a plaidé non coupable à l'égard de 10 des 11 constats et plaidé coupable à l'égard d'un constat bien qu'elle conteste le montant de l'amende connexe. Aucune date n'a été fixée pour le procès. La somme d'environ 16 000 \$ a été comptabilisée à l'égard de cette réclamation au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » aux états consolidés de la situation financière.
- iii) Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Bien que, au 28 février 2015, l'issue de ces causes en suspens ne peut être établie avec certitude, d'après les informations actuellement à sa disposition, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires, prises individuellement et collectivement, n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société ou sur les tendances générales visant le résultat d'exploitation, y compris la demande reconventionnelle dont il est question à la note 21 a).

24. Détermination de la juste valeur

Certaines des méthodes comptables et informations de la Société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-dessous.

Actifs et passifs financiers et non financiers

En déterminant la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie des justes valeurs basée sur les différents niveaux qui sont définis comme suit :

- Niveau 1 : Ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : Ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

La juste valeur des prêts et emprunts composés des obligations relatives aux biens loués, du prêt garanti et de la contribution remboursable obtenue en vertu d'un programme d'emprunt fédéral est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires. La juste valeur de ces emprunts se rapproche de leur valeur comptable et a été mesurée en utilisant des données d'entrée de niveau 3.

Autre participation

La Société a évalué sa participation dans BlueOcean à la juste valeur sur une base récurrente, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Cette participation a été évaluée à l'aide de données d'entrée de niveau 1.

La juste valeur de la participation dans BlueOcean a été établie à 0,085 \$ par action au 28 février 2015. La variation de la juste valeur s'est traduite par une perte de 131 250 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 et est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

24. Détermination de la juste valeur (suite)

Passifs dérivés au titre des bons de souscription

La Société détermine la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription sur une base récurrente. Ces passifs financiers ont été évalués en utilisant des données d'entrée de niveau 3.

La juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne de 2014 a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

	28 février 2015	28 février 2014
Prix d'exercice	1,50 \$ US	1,50 \$ US
Prix de l'action	0,55 \$	1,27 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,20 %	1,41 %
Durée estimative	3,76 ans	4,76 ans
Volatilité prévue	62,94 %	66,47 %

La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,13 \$ par bon de souscription au 28 février 2015 (0,61 \$ par bon de souscription au 28 février 2014). La variation de la juste valeur s'est traduite par un profit de 8 539 905 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 et est comptabilisée à titre de produits financiers (perte de 491 077 \$ comptabilisée dans les charges financières en 2014).

Une augmentation ou une diminution de 5 % dans l'hypothèse de volatilité, qui est la donnée d'entrée non observable importante utilisée pour estimer la juste valeur entraînerait une perte de 400 771 \$ ou un profit de 393 407 \$, respectivement.

Le rapprochement de l'évaluation de la juste valeur des passifs financiers de niveau 3 pour les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014 est présenté ci-dessous :

	28 février 2015	28 février 2014
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} mars 2014 et 2013	10 821 413 \$	– \$
Comptabilisation des passifs dérivés au titre des bons de souscription (Profit) perte découlant de la variation de la juste valeur comptabilisée dans les charges financières (produits financiers)	– (8 539 905)	10 330 336 491 077
Solde de clôture aux 28 février 2015 et 2014	2 281 508 \$	10 821 413 \$

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions est déterminée à l'aide de modèle d'évaluation Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée), la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et de performance non liées au marché, le cas échéant, dont sont assorties les options.

25. Gestion du capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de développer ses technologies et de commercialiser ses produits, de financer ses activités de recherche et de développement, ses frais généraux et charges administratives, ceux liés à la protection de sa propriété intellectuelle, ses dépenses en immobilisations et de faire face à ses obligations liées au remboursement de sa dette. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités de réglementation concernant son capital. La Société doit respecter certaines clauses restrictives de nature financière aux termes de son prêt garanti. Au 28 février 2015, la Société respectait ces clauses restrictives de nature financière.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

25. Gestion du capital (suite)

Depuis sa création, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement grâce à des appels publics à l'épargne visant ses actions ordinaires, des placements privés avec ou sans bons de souscription et par l'émission de dettes à long terme et de débentures convertibles. La Société optimise ses liquidités autant que possible par des sources non dilutives, telles que les crédits d'impôt à la recherche, les crédits d'impôt à l'investissement, les produits d'intérêts, ainsi que des produits découlant d'ententes de partenariat et de collaboration stratégiques.

La Société définit le capital comme étant le total des capitaux propres, des passifs dérivés au titre des bons de souscription et des prêts et emprunts.

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

La politique de la Société est de maintenir au minimum son niveau de dette.

Au 28 février 2015, la trésorerie s'élevait à 4 253 073 \$, les placements à court terme à 23 372 677 \$ et les crédits d'impôt à recevoir à 2 571 063 \$, soit une somme totale de 30 196 813 \$.

26. Secteurs d'exploitation

La Société a trois secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités d'exploitation stratégiques de la Société. Les unités d'exploitation stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités d'exploitation stratégiques, le chef de la direction de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- *Neptune* produit et commercialise des produits nutraceutiques.
- *Acasti Pharma Inc.* développe et commercialise des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.
- *NeuroBioPharm Inc.* développe des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour les maladies neurologiques.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le chef de la direction de la Société. Le bénéfice sectoriel permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

a) Information sur les secteurs à présenter

Exercice terminé le 28 février 2015

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations intersectorielles	Total
Produits provenant des ventes externes et redevances	14 799 297 \$	270 615 \$	– \$	– \$	15 069 912 \$
Produits provenant des ventes internes, contrats de recherche internes et redevances	1 124 899	–	–	(1 124 899)	–
Autres produits provenant de règlements de redevances	1 633 950	–	–	–	1 633 950
Amortissement	(1 706 294)	(2 335 224)	(325 300)	2 648 128	(1 718 690)
Rémunération à base d'actions	(3 016 445)	(1 553 543)	(382 113)	–	(4 952 101)
Produits financiers	483 946	10 743 797	–	(336 662)	10 891 081
Charges financières	(867 236)	(4 060)	(52 500)	52 500	(871 296)
Perte du secteur à présenter avant impôt	(27 393 136)	(1 654 724)	(2 959 559)	2 430 230	(29 577 189)
Actifs du secteur à présenter	134 359 289	37 208 105	3 377 988	(75 889 969)	99 055 413
Passifs du secteur à présenter	22 722 781	3 979 786	6 982 938	(7 487 843)	26 197 662

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

26. Secteurs d'exploitation (suite)

a) Information sur les secteurs à présenter (suite)

Exercice terminé le 28 février 2014

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations intersectorielles	Total
Produits provenant des ventes externes et redevances	18 995 098 \$	500 875 \$	– \$	– \$	19 495 973 \$
Produits provenant des ventes internes, contrats de recherche internes et redevances	1 441 762	–	–	(1 441 762)	–
Autres produits provenant de règlements de redevances	5 499 000	–	–	–	5 499 000
Recouvrements d'assurance	11 554 267	–	–	–	11 554 267
Amortissement	(346 699)	(1 773 837)	(325 300)	2 092 894	(352 942)
Rémunération à base d'actions	(8 229 255)	(3 441 719)	(987 612)	–	(12 658 586)
Explosion de l'usine	(1 347 799)	–	–	–	(1 347 799)
Produits financiers	613 302	813 842	–	(52 500)	1 374 644
Charges financières	(87 066)	(1 625 785)	(52 500)	68 853	(1 696 498)
Perte du secteur à présenter	(9 881 179)	(11 611 649)	(2 787 627)	2 042 983	(22 237 472)
Actifs du secteur à présenter	112 636 128	45 631 803	3 720 047	(59 763 533)	102 224 445
Passifs du secteur à présenter	25 476 089	12 352 303	20 950 832	(21 608 041)	37 171 183

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation des secteurs cardiovasculaire et neurologique aux termes de licences émises par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées aux licences des secteurs pharmaceutiques, leurs dotations aux amortissements et les redevances sont éliminées à la consolidation. Les placements intersectoriels et les soldes à payer ou à recevoir sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

Le secteur nutraceutique est le principal débiteur des obligations liées aux charges du siège social du groupe. Toutes les charges du siège social significatives, hormis les coûts de financement et certaines charges de bureau courantes, sont imputées aux secteurs à présenter en proportion de la part estimative des services ou des avantages obtenus par chacun. Ces charges ne représentent pas nécessairement les coûts qui devraient autrement être engagés par les secteurs s'ils ne recevaient pas les services ou les avantages grâce aux ressources mises en commun par le groupe ou s'ils ne recevaient pas de financement du secteur nutraceutique.

b) Information d'ordre géographique

Tous les actifs de la Société sont situés au Canada.

Les produits de la Société selon la région de domiciliation du client se répartissent comme suit :

	2015	2014
Canada	1 390 266 \$	803 007 \$
États-Unis	6 717 009	11 011 982
France	764 010	126 537
Belgique	2 328 705	2 019 027
Australie	3 097 931	4 826 404
Autres pays	771 991	709 016
	15 069 912 \$	19 495 973 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015 et 2014

26. Secteurs d'exploitation (suite)

b) Information d'ordre géographique (suite)

Aucun pays parmi les autres pays ne compte pour plus de 10 % des produits pour les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014.

c) Informations sur les principaux clients

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a réalisé des ventes dans le secteur nutraceutique s'élevant à 9 123 784 \$ auprès de quatre clients, représentant individuellement plus de 10 % des produits consolidés. Individuellement, les ventes à ces clients représentent 20,6 %, 15,1 %, 14,3 % et 10,6 % des produits consolidés.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2014, la Société a réalisé des ventes dans le secteur nutraceutique s'élevant à 10 125 523 \$ auprès de trois clients, représentant individuellement plus de 10 % des produits consolidés. Individuellement, les ventes à ces clients représentent 24,7 %, 17,5 % et 11,6 % des produits consolidés.

27. Parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, une société contrôlée par le président du conseil d'administration a fourni des services-conseils pour lesquels honoraires ont été de 50 000 \$ (néant en 2014). Au 28 février 2015, le solde dû à cette société s'élève à 50 000 \$ (néant au 28 février 2014). Ce montant est présenté dans les états consolidés de la situation financière sous le poste « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 3 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit pour les exercices indiqués ci-après :

	2015	2014
Avantages à court terme	2 545 349 \$	2 087 334 \$
Indemnité de cessation d'emploi	614 902	–
Paiements fondés sur des actions	3 270 316	6 004 750
	6 430 567 \$	8 092 084 \$

28. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 29 avril 2015, la Société a annoncé le départ de M. André Godin à titre de chef de la direction financière de Neptune et d'Acasti.